



RAPPORT ANNUEL 2025

Sur le prix et la qualité du service

sesv.fr

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	5
1.1. Présentation et organisation du service.....	5
1.2. Territoire et population desservie	6
1.3. Modes de gestion du service public	9
II. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	10
2.1. Unités de distribution	10
2.2. Eaux brutes	11
2.2.1. Prélèvement sur les ressources en eau.....	11
2.3. Eaux traitées	13
2.3.1. Bilan hydraulique	13
2.3.2. Installations de production et de traitement	13
2.3.3. Achat d'eau traitée.....	16
2.3.4. Vente d'eau traitée.....	16
2.3.5. Ouvrages de stockage	16
2.4. Linéaire des réseaux de desserte	21
2.5. Volume vendu, volume consommé autorisé et autres volumes	23
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE	24
3.1. Qualité de l'eau.....	24
3.2. Protection des ressources.....	24
3.2.1. Indice d'avancement de protection des ressources	24
3.2.2. Points de prélèvement sensibles et captages prioritaires.....	28
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	28
3.4. Indice linéaire des volumes non comptés	30
3.5. Indice linéaire des pertes	30
3.6. Rendement du réseau de distribution	31
3.7. Taux de renouvellement du réseau d'eau potable	31
IV. TARIFICATION DE L'EAU	32
4.1. Modalités de tarification	32
4.2. Frais d'accès au service	32
4.3. Décomposition du prix de l'eau	32
4.3.1. Part fixe.....	32
4.3.2. Part variable	33
4.4. Facture type 120 m ³	33
V. ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	35
5.1. Les recettes.....	35
5.2. Les investissements réalisés.....	35
5.3. Présentation des projets à l'étude	36

5.4.	Taux d'impayés	36
5.5.	Abandon de créances ou versement à un fonds de solidarité	37
5.6.	Encours de la dette.....	37
5.7.	Durée d'extinction de la dette.....	38
5.8.	Montant des amortissements	38

ANNEXES

CHIFFRES-CLES



17 124 abonnés desservis (**99%** en régie)



26 captages



66 sites de réservoirs de stockage



739 km de réseau hors branchements



1 812 247 m³ d'eau facturée aux abonnés (**1 756 240** m³ d'eau pour le périmètre en régie)



106 m³ de consommation moyenne par abonné



69,38 % de rendement global du réseau de distribution en régie
vs **81,8 %** pour la DSP



98,36 % de conformité sur les analyses bactériologiques en régie
vs **100 %** pour la DSP



78,05 % de conformité sur les analyses physico-chimiques en
régie vs **50 %** pour la DSP

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. Présentation et organisation du service

Le service est géré au niveau intercommunal.

L'arrêté préfectoral DCL/BLI/2018/49 du 30 novembre 2018 a porté création du **Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois** à compter du 1^{er} janvier 2019.

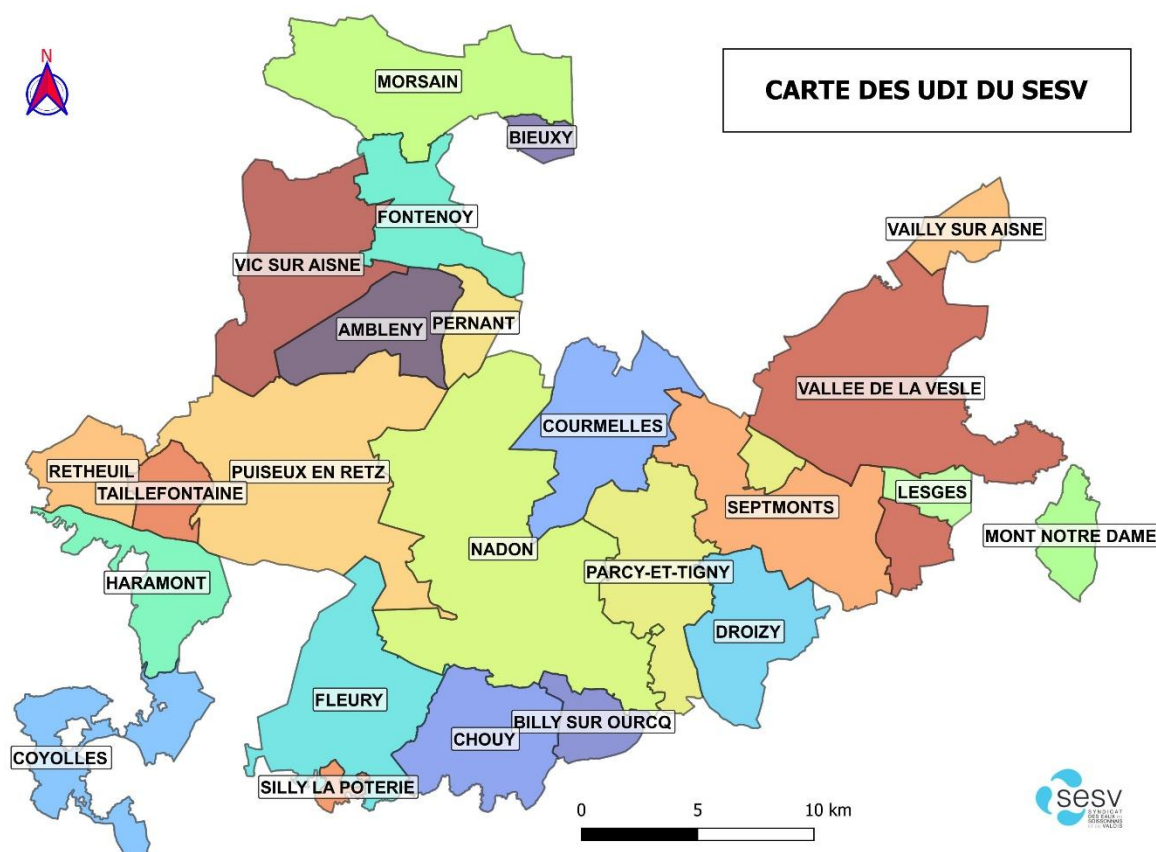
Le syndicat est né de la **fusion** de 9 syndicats des eaux.

Le syndicat s'est ensuite étendu par adhésion de communes et d'établissements public de coopération intercommunale (arrêtés préfectoraux DCL/BLI/2019/33 du 1^{er} juillet 2019, DCL/BLI/2019/76 du 16 décembre 2019, DCL/BLI/2020-60 du 21 décembre 2020 et DCL/BLI/2021-04 du 15 janvier 2021).

La Commune de Lesges a rejoint le Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV) le 1^{er} janvier 2025 (arrêté préfectoral DCL/BLI/2024/12 du 21 octobre 2024).

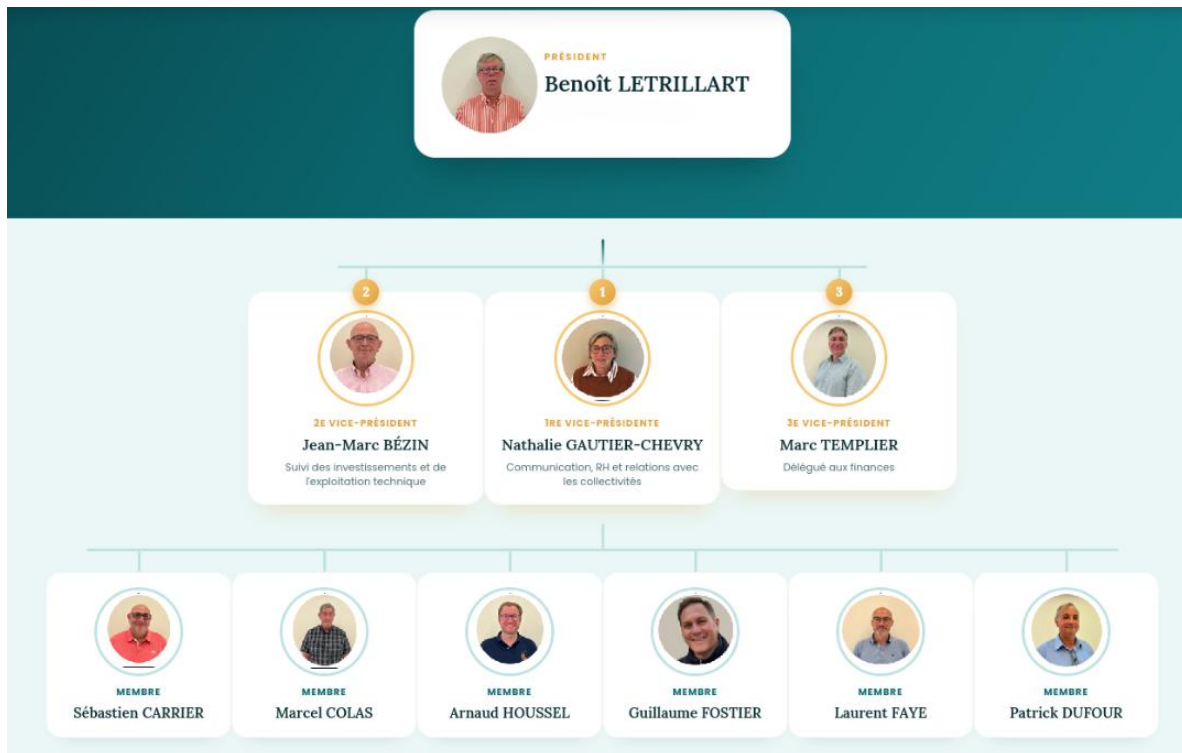
Le Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV) est un syndicat mixte fermé situé dans l'Aisne (02), compétent en matière de **production, de traitement, de stockage et de distribution d'eau potable**.

Le SESV couvre aujourd'hui **86 communes** du Département de l'Aisne.

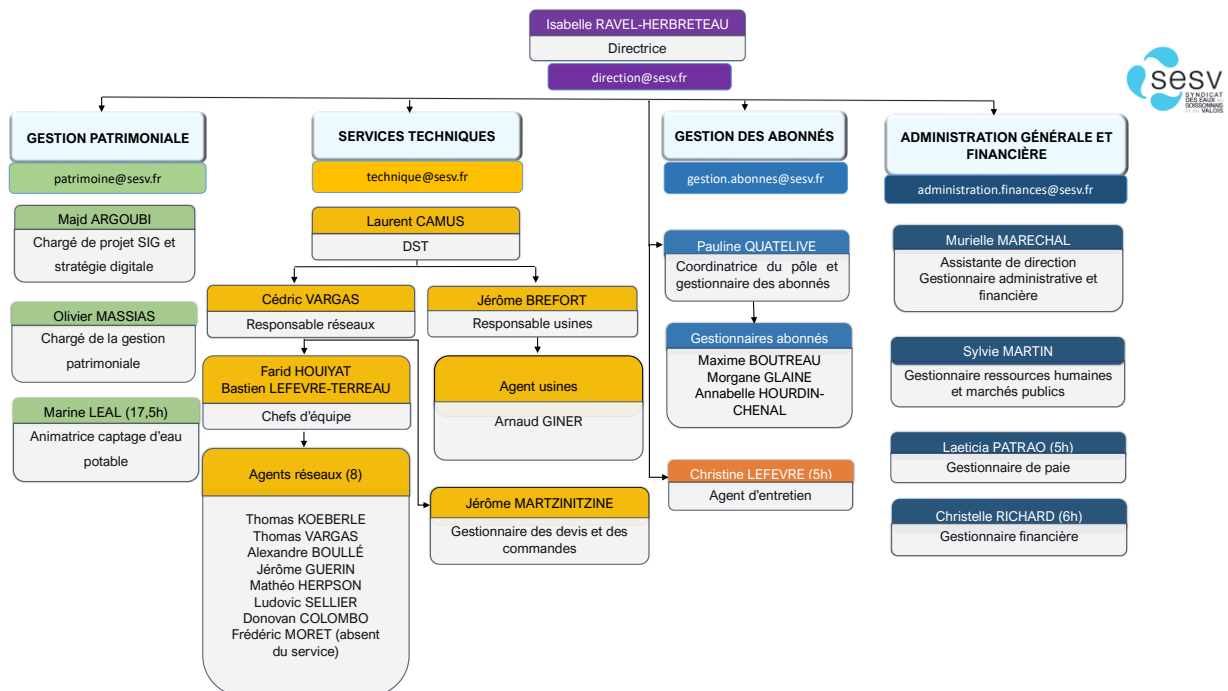


Le syndicat dispose de la personnalité morale.

Il est animé par un Bureau syndical, présidé par M. Benoît LETRILLART (organigramme ci-après). Le Comité syndical comprend **52 élus titulaires**.



Les services se composent ainsi :



1.2. Territoire et population desservie

Le SESV évolue sur les intercommunalités suivantes :

- Communauté de communes de Retz-en-Valois (CCRV) 45 communes
- GrandSoissons Agglomération (GSA) 12 communes
- Communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château (CCOC) 19 communes
- Communauté de communes de la Vallée de l'Aisne (CCVA) 10 communes

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Sur le périmètre du SESV, le service public d'eau potable dessert **35 103 habitants** au 31/12/2025¹ (35 097 en 2024).

Les abonnés sont au nombre de **17 124** au 31/12/2024 (17 045 en 2024), répartis sur les unités de distribution. Le nombre d'abonnés correspond au nombre d'usagers du service public d'eau potable.

Le ratio global du nombre d'habitants par abonnement sur l'ensemble du périmètre du SESV (secteurs DSP inclus) est de **2,04 hab/ab** (2,06 en 2023).

En régie, le SESV gère directement la distribution de l'eau potable auprès de 34 734 habitants, ce qui représente 16 938 abonnés répartis sur 85 communes.

UDI	Commune	Abonnés 2024	Abonnés 2025	Variation abonnés	Population 2024	Population 2025	Variation population
AMBLENY	AMBLENY	588	580	-1,4%	1 254	1 256	0,2%
AMBLENY	SAINT BANDRY	119	120	0,8%	248	241	-2,9%
	Sous-total AMBLENY	707	700	-1,0%	1 502	1 497	-0,3%
BIEUXY	BIEUXY	18	18	0,0%	35	32	-9,4%
	Sous-total BIEUXY	18	18	0,0%	35	32	-9,4%
BILLY SUR OURCQ	BILLY SUR OURCQ	96	95	-1,1%	199	198	-0,5%
	Sous-total BILLY SUR OURCQ	96	95	-1,1%	199	198	-0,5%
CHOUY	ANCIENVILLE	37	37	0,0%	79	79	0,0%
CHOUY	CHOUY	175	177	1,1%	377	375	-0,5%
CHOUY	NOROY SUR OURCQ	69	69	0,0%	128	126	-1,6%
	Sous-total CHOUY	281	283	0,7%	584	580	-0,7%
COURMELLES	BELLEU	1 854	1 830	-1,3%	3 690	3 726	1,0%
COURMELLES	BERNOY-LE-CHÂTEAU	402	402	0,0%	860	845	-1,8%
COURMELLES	COURMELLES	864	868	0,5%	1 872	1 847	-1,4%
COURMELLES	PLOISY	48	48	0,0%	98	101	3,0%
COURMELLES	VAUXBUIN	416	412	-1,0%	783	775	-1,0%
	Sous-total COURMELLES	3 584	3 560	-0,7%	7 303	7 294	-0,1%
COYOLLES	COYOLLES	95	96	1,0%	374	374	0,0%
	Sous-total COYOLLES	95	96	1,0%	374	374	0,0%
DROIZY	DROIZY	43	43	0,0%	77	76	-1,3%
DROIZY	GRAND ROZOY	144	141	-2,1%	303	303	0,0%
DROIZY	LAUNOY	49	49	0,0%	102	100	-2,0%
	Sous-total DROIZY	236	233	-1,3%	482	479	-0,6%
FLEURY	DAMPLEUX	189	191	1,0%	385	377	-2,1%
FLEURY	FAVEROLLES	163	164	0,6%	358	370	3,2%
FLEURY	FLEURY	75	75	0,0%	131	132	0,8%
FLEURY	OIGNY EN VALOIS	107	108	0,9%	179	181	1,1%
FLEURY	TROESNES	94	95	1,1%	221	217	-1,8%
	Sous-total FLEURY	628	633	0,8%	1 274	1 277	0,2%
FONTENOY	FONTENOY	238	239	0,4%	479	496	3,4%
FONTENOY	NOUVRON VINGRE	107	106	-0,9%	199	205	2,9%

¹ Source INSEE, populations légales

FONTENOY	OSLY COURTIL	131	132	0,8%	334	334	0,0%
	Sous-total FONTENOY	476	477	0,2%	1 012	1 035	2,2%
HARAMONT	HARAMONT	253	256	1,2%	580	578	-0,3%
HARAMONT	LARGNY SUR AUTOMNE	129	129	0,0%	245	244	-0,4%
	Sous-total HARAMONT	382	385	0,8%	825	822	-0,4%
MONT NOTRE DAME	MONT NOTRE DAME	333	339	1,8%	754	763	1,2%
	Sous-total MONT NOTRE DAME	333	339	1,8%	754	763	1,2%
MORSAIN	AUDIGNICOURT	57	57	0,0%	111	105	-5,7%
MORSAIN	BAGNEUX	28	28	0,0%	63	62	-1,6%
MORSAIN	EPAGNY	145	146	0,7%	346	344	-0,6%
MORSAIN	MORSAIN	220	219	-0,5%	472	474	0,4%
MORSAIN	VASSENS	73	74	1,4%	173	174	0,6%
MORSAIN	VEZAPONIN	52	53	1,9%	114	113	-0,9%
	Sous-total MORSAIN	575	577	0,3%	1 279	1 272	-0,6%
NADON	CHAUDUN	108	108	0,0%	250	244	-2,5%
NADON	CORCY	167	167	0,0%	326	340	4,1%
NADON	DOMMIERS	145	142	-2,1%	315	295	-6,8%
NADON	LONGPONT	148	151	2,0%	247	253	2,4%
NADON	LOUATRE	134	132	-1,5%	192	206	6,8%
NADON	MISSY AUX BOIS	51	52	1,9%	104	106	1,9%
NADON	SACONIN ET BREUIL	101	106	4,7%	202	209	3,3%
NADON	ST PIERRE AIGLE	184	188	2,1%	341	337	-1,2%
NADON	ST REMY BLANZY	117	118	0,8%	231	232	0,4%
NADON	VIERZY	183	187	2,1%	387	391	1,0%
NADON	VILLERS HELON	112	112	0,0%	200	200	0,0%
	Sous-total NADON	1 450	1 463	0,9%	2 795	2 813	0,6%
PARCY ET TIGNY	BUZANCY	87	89	2,2%	186	178	-4,5%
PARCY ET TIGNY	HARTENNES ET TAUX	192	196	2,0%	347	349	0,6%
PARCY ET TIGNY	LE PLESSIER HULEU	49	49	0,0%	88	95	7,4%
PARCY ET TIGNY	PARCY ET TIGNY	113	113	0,0%	253	251	-0,8%
PARCY ET TIGNY	VILLEMONTAIRE	99	100	1,0%	214	223	4,0%
	Sous-total PARCY ET TIGNY	540	547	1,3%	1 088	1 096	0,7%
PERNANT	PERNANT	312	312	0,0%	702	701	-0,1%
	Sous-total PERNANT	312	312	0,0%	702	701	-0,1%
PUISEUX EN RETZ	COEUVRES ET VALSERY	172	173	0,6%	473	474	0,2%
PUISEUX EN RETZ	CUTRY	63	63	0,0%	128	128	0,0%
PUISEUX EN RETZ	LAVERSINE	70	70	0,0%	162	161	-0,6%
PUISEUX EN RETZ	MONTGOBERT	109	110	0,9%	206	204	-1,0%
PUISEUX EN RETZ	MORTEFONTAINE	146	149	2,0%	219	212	-3,3%
PUISEUX EN RETZ	PUISEUX EN RETZ	118	119	0,8%	227	222	-2,3%
PUISEUX EN RETZ	SOUCY	52	52	0,0%	78	76	-2,6%
PUISEUX EN RETZ	VIVIERES	195	196	0,5%	417	411	-1,5%
	Sous-total PUISEUX EN RETZ	925	932	0,8%	1 910	1 888	-1,2%
SEPTMONTS	AMBRIEF	35	37	5,4%	81	80	-1,3%
SEPTMONTS	CHACRISE	166	169	1,8%	376	387	2,8%
SEPTMONTS	MAAST ET VIOLAINE	63	61	-3,3%	137	130	-5,4%
SEPTMONTS	MURET ET CROUTTES	78	78	0,0%	112	118	5,1%
SEPTMONTS	NAMPTEUIL SOUS MURET	40	39	-2,6%	95	90	-5,6%

SEPTMONTS	ROZIERES SUR CRISE	97	99	2,0%	238	242	1,7%
SEPTMONTS	SEPTMONTS	274	281	2,5%	581	588	1,2%
	Sous-total SEPTMONTS	753	764	1,4%	1 620	1 635	0,9%
SILLY LA POTERIE	SILLY LA POTERIE	79	79	0,0%	117	115	-1,7%
	Sous-total SILLY LA POTERIE	79	79	0,0%	117	115	-1,7%
TAILLEFONTAINE	TAILLEFONTAINE	137	136	-0,7%	266	261	-1,9%
	Sous-total TAILLEFONTAINE	137	136	-0,7%	266	261	-1,9%
VAILLY SUR AISNE	VAILLY-SUR-AISNE	1 120	1 157	3,2%	2 058	2 081	1,1%
	Sous-total VAILLY SUR AISNE	1 120	1 157	3,2%	2 058	2 081	1,1%
VALLEE DE LA VESLE	ACY	458	460	0,4%	1 039	1 029	-1,0%
VALLEE DE LA VESLE	AUGY	38	38	0,0%	69	72	4,2%
VALLEE DE LA VESLE	CERSEUIL	47	48	2,1%	89	89	0,0%
VALLEE DE LA VESLE	CHASSEMY	377	378	0,3%	915	911	-0,4%
VALLEE DE LA VESLE	CIRY SALSOGNE	424	424	0,0%	919	909	-1,1%
VALLEE DE LA VESLE	COUVRELLES	79	80	1,3%	179	176	-1,7%
VALLEE DE LA VESLE	CUIRY HOUSSE	57	56	-1,8%	105	105	0,0%
VALLEE DE LA VESLE	LESGES	-	40	-	-	-	-
VALLEE DE LA VESLE	LIMÉ	97	99	2,0%	194	195	0,5%
VALLEE DE LA VESLE	SERCHES	128	127	-0,8%	283	279	-1,4%
VALLEE DE LA VESLE	SERMOISE	164	163	-0,6%	352	345	-2,0%
VALLEE DE LA VESLE	VASSENY	98	114	14,0%	209	202	-3,5%
	Sous-total VALLEE DE LA VESLE	1 967	2 027	3,0%	4 353	4 312	-1,0%
VIC SUR AISNE	BERNY RIVIERE	309	310	0,3%	645	643	-0,3%
VIC SUR AISNE	MONTIGNY LENGRAIN	344	344	0,0%	695	685	-1,5%
VIC SUR AISNE	RESSONS LE LONG	411	412	0,2%	797	807	1,2%
VIC SUR AISNE	ST CHRISTOPHE A BERRY	192	195	1,5%	450	447	-0,7%
VIC SUR AISNE	VIC SUR AISNE	857	864	0,8%	1 630	1 627	-0,2%
	Sous-total VIC SUR AISNE	2 113	2 125	0,6%	4 217	4 209	-0,2%
RETHEUIL	RETHEUIL	186	186	0,0%	348	369	5,7%
	Sous-total RETHEUIL	186	186	0,0%	348	369	5,7%
	TOTAL GENERAL	16 993	17 124	0,8%	35 097	35 103	0,0%

1.3. Modes de gestion du service public

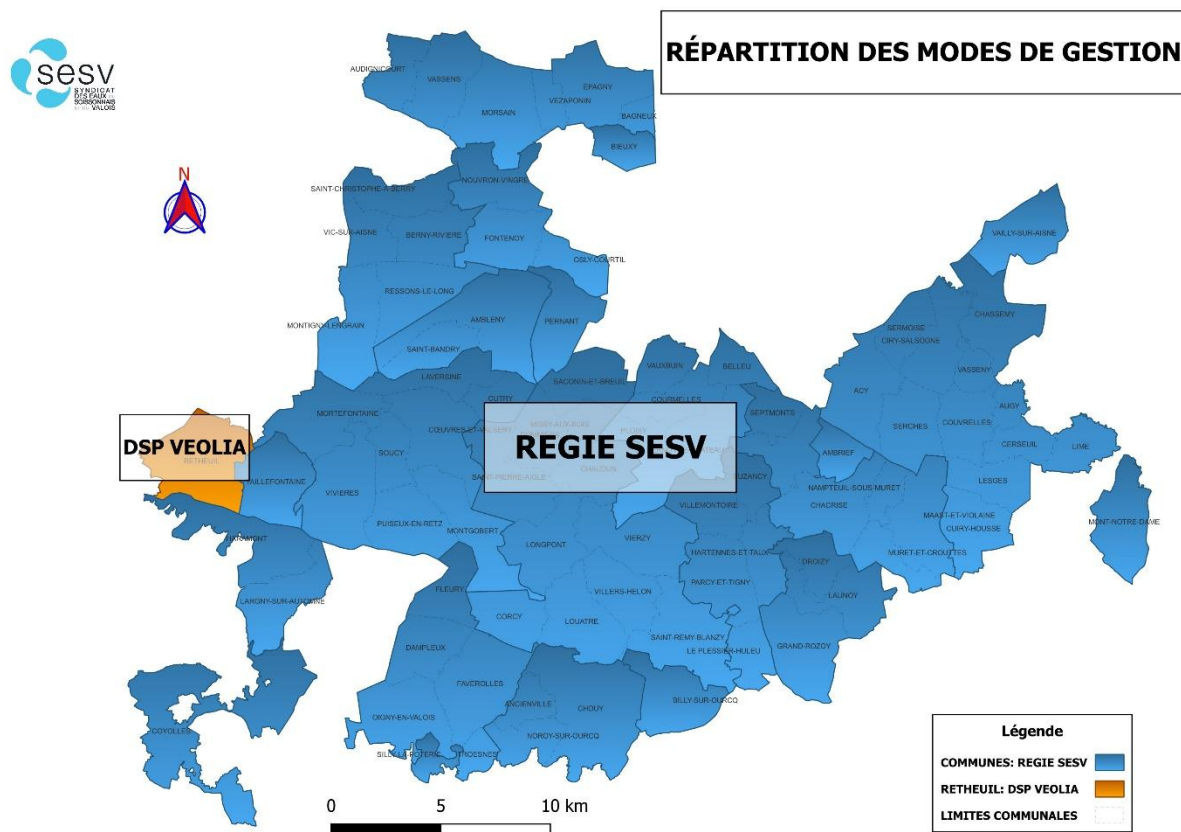
Au 31/12/2025, le service public d'eau potable est géré :

- en **régie** par le SESV, sur 85 communes ;
- en **délégation de service public**, sur 1 commune.

Le contrat de DSP pour **Vailly-sur-Aisne** a pris fin **le 31 décembre 2024**.

Un seul contrat de DSP est toujours en cours :

Secteurs en contrat DSP	Délégataire	Date d'effet	Date d'échéance	Durée
- Retheuil (1 commune)	VEOLIA	07-07-2017	06-07-2032	15 ans



II. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

2.1. Unités de distribution

Chaque UDI est définie comme un ensemble de canalisations connexes de distribution où la qualité de l'eau est réputée homogène, gérée par un même exploitant et relevant d'un même maître d'ouvrage.

En 2025, avec l'arrivée de la commune de Lesges, le syndicat compte **24 unités de distribution indépendantes** appelées communément **UDI**.

Unités de Distribution (UDI) — SESV			
N°	UDI	Communes	Nb communes
1	AMBLENY	Ambleny, Saint-Bandry	2
2	BIEUXY	Bieuxy	1
3	BILLY-SUR-OURCQ	Billy-sur-Ourcq	1
4	CHOUY	Ancienville, Chouy, Noroy-sur-Ourcq	3
5	COURMELLES	Belleu, Bernoy-le-Château, Courmelles, Ploisy, Vauxbuin	5
6	COYOLLES	Coyolles	1
7	FLEURY	Dampleux, Faverolles, Fleury, Oigny-en-Valois, Troësnes	5

8	FONTENOY	Fontenoy, Nouvron-Vingré, Osly-Courtil	3
9	HARAMONT	Haramont, Lagny-sur-Automne	2
10	LAUNOY	Grand-Rozoy, Launoy, Droizy	3
11	LESGES	Lesges	1
12	MONT-NOTRE-DAME	Mont-Notre-Dame	1
13	MORSAIN	Audignicourt, Bagneux, Epagny, Morsain, Vassens, Vézaponin	6
14	NADON	Chaudun, Corcy, Dommiers, Longpont, Louâtre, Missy-aux-Bois, Saconin-et-Breuil, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Rémy-Blanzy, Vierzy, Villers-Hélon	11
15	PARCY-ET-TIGNY	Buzancy, Hartennes-et-Taux, Parcy-et-Tigny, Le Plessier-Huleu, Villemontoire	5
16	PERNANT	Pernant	1
17	PUISEUX-EN-RETZ	Coeuvres-et-Valsery, Cutry, Laversine, Montgobert, Mortefontaine, Puisseux-en-Retz, Soucy, Vivières	8
18	RETHEUIL	Retheuil	1
19	SEPTMONTS	Ambrief, Chacrise, Maast-et-Violaine, Muret-et-Crouettes, Nampoteuil-sous-Muret, Rozières-sur-Crise, Septmonts	7
20	SILLY-LA-POTERIE	Silly-la-Poterie	1
21	TAILLEFONTAINE	Taillefontaine	1
22	VAILLY-SUR-AISNE	Vailly-sur-Aisne	1
23	VALLÉE DE LA VESLE	Acy, Augy, Cerseuil, Chassemy, Ciry-Salsogne, Couvrelles, Cuiry-Housse, Limé, Serches, Sermoise, Vasseny	11
24	VIC-SUR-AISNE	Berny-Rivière, Montigny-Lengrain, Ressons-le-long, Saint-Christophe-à-Berry, Vic-sur-Aisne	5
TOTAL		87 communes desservies	86

2.2. Eaux brutes

2.2.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable **prélève 2 618 515 m³ pour l'exercice 2025** (2 583 813 m³ pour 2024).

Le SESV exploite **26 points de prélèvement** d'eau potable **d'origine exclusivement souterraine (100%)**. Les points de prélèvement sont des points d'eau naturels (source) ou artificiels (forage, puits ...).

Volumes prélevés par UDI — 2024 / 2025 (m ³)				
UDI	Nature de la ressource et dénomination	Volume prélevé 2024 (m ³)	Volume prélevé 2025 (m ³)	Variation 2024→2025
AMBLENY	Puits UDI Ambleny "Le grand marais - ZD 81" BRGM : BSS000HEBX ou 01058X0099	87 419	89 759	+2,7%
BILLY-SUR-OURCQ	Source UDI Billy/Ourcq "La Fontaine de Bré - ZC 18" BRGM: BSS000KBSN ou 01305X0072	15 653	16 284	+4,0%
COURMELLES	Forage n°2 UDI Courmelles à Vauxbuin "La prairie de Chevreux - B 1054" BRGM : BSS000HFAJ ou 01065X0009 – Départ vers Ploisy	498 545	477 711	-4,2%
	Forage n°4 UDI de Courmelles au Lycée Le Corbusier "La Burie - BC 708" BRGM : BSS000HFHC ou 01065X0171/F4 (champ captant avec F2&F6 de Vauxbuin) – Départ vers Beauregard			

	Forage n°6 UDI Courmelles à Vauxbuin "La pièce de Toisy - B 963" BRGM : BSS000HFHF ou 01065X0174 (champ captant avec F2 Vauxbuin & F4 Soissons)			
DROIZY	Source UDI Droizy "Le bord des prés - B 636" BRGM : BSS000KBCL ou 01302X0031	48 672	34 450	-29,2%
FLEURY	Puits UDI Fleury "Fleury village - A 205" BRGM : BSS000JZVL ou 01294X0001	97 901	88 365	-9,7%
FONTENOY	Forage UDI Fontenoy "Le Moulin - AK 31" BRGM : BSS000HEBW ou 01058X0098	90 930	103 872	+14,2%
LESGES	Puits à Lesges "La Fontaine Bouillon - AK 83" BRGM : BSS000KBKN ou 01304X0011	---	4 377	n/d
MONT-NOTRE-DAME	Forage UDI Mont-Notre-Dame "Prairie de Bruyère - A129" BRGM : BSS000KBNU ou 01304X0089	28 657	50 430	+76,0%
MORSAIN	Forage F2 UDI Morsain "Les prés sangsues - ZA 148" BRGM : BSS000HCYE ou 01054X0077	61 727	63 978	+3,6%
	Forage F3 UDI Morsain "Les prés sangsues - ZA 146" BRGM : BSS000HCYF ou 01054X0078			
NADON	Puits à Louâtre UDI de Chouy "La Fontaine des biches - B 404" BRGM : BSS000KAXH ou 01301X0019	332 974	343 612	+3,2%
	Puits dit Source du Nadon UDI Nadon "La grosse tête - B261" BRGM : BSS000KAXL ou 01301X0022			
PARCY-ET-TIGNY	Source UDI Parcy & Tigny "La prairie de Savière - YC 17" BRGM : BSS000KAYY ou 01301X0058	112 417	46 645	-58,5%
PERNANT	Forage UDI Pernant "La Couture - ZB 205" BRGM : BSS000HFHR ou 01065X0184	31 710	39 518	+24,6%
PUISEUX-EN-RETZ	Puits UDI de Puisseux-en-Retz "rue du Château Le Toit - B632" BRGM : BSS000JZSA ou 01293X0052	180 139	198 197	+10,0%
SEPTMONTS	Forage F2 UDI Septmonts "rue du Moulin - ZC 10" BRGM : BSS000HGHN ou 01066X0462 (DUP : 24/08/2022)	166 032	156 945	-5,5%
SILLY-LA-POTERIE	Puits UDI Silly-la-Poterie "Prairie du petit port - B 103" BRGM : BSS000KAUS ou 01298X0063	10 404	14 392	+38,3%
VAILLY-SUR-AISNE	Forage de Vailly-sur-Aisne - BRGM : BSS000HGKX	99 613	135 466	+36,0%
VALLÉE DE LA VESLE	Forage n°1 UDI Vallée de la Vesle "Le Saule Bayer - A 294" BRGM : BSS000HGJX ou 01067X0003/F	232 068	241 842	+4,2%
	Forage n°2 UDI Vallée de la Vesle "Le Saule Bayer - A 722" BRGM : BSS000HGRA ou 01067X0150			
	Forage n°3 UDI Vallée de la Vesle "Le Saule Bayer - A 284" BRGM : BSS000HGSW ou 01067X0194			
	Forage n°6 UDI Vallée de la Vesle "Le Saule Bayer - A 879" BRGM : BSS000HGZZ ou 01067X0365			
VIC-SUR-AISNE	Forage n°2 UDI Vic/Aisne à Ressons-le-Long "Le marais à 2 saules & les grandes naues - ZE 29" BRGM : BSS000HDUP ou 01057X0155	488 943	512 672	+4,9%
	Forage n°3 UDI Vic/Aisne à Ressons-le-Long "Le marais à 2 saules & les grandes naues - ZE 1" BRGM : BSS000HDUX ou 01057X0163			

TOTAL (périmètre comparable, hors Lesges)	2 583 804	2 614 138	+1,2%
dont LESGES (nouvelle UDI 2025)	---	4 377	n/d
TOTAL GÉNÉRAL 2025 (y compris Lesges)		2 618 515	

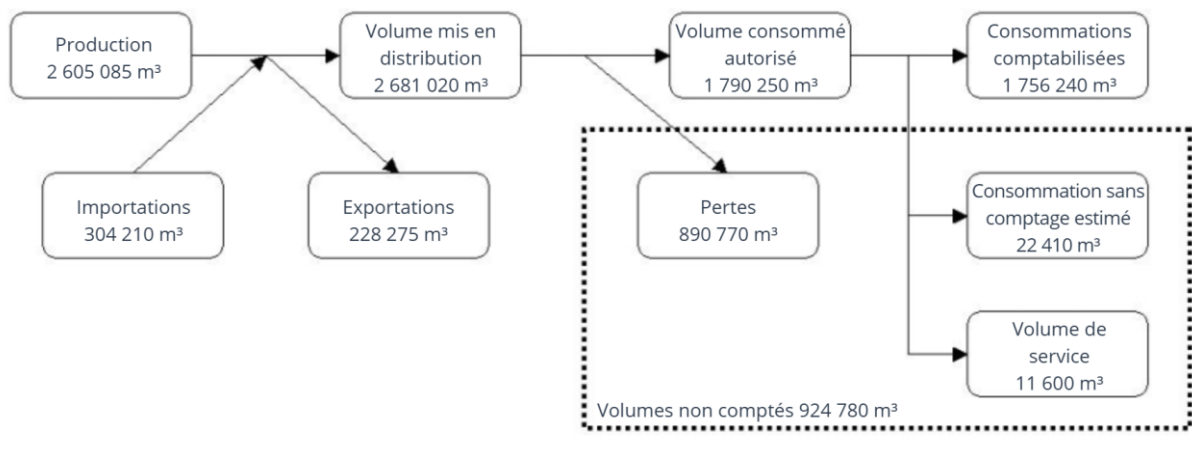
2.3. Eaux traitées

2.3.1. Bilan hydraulique

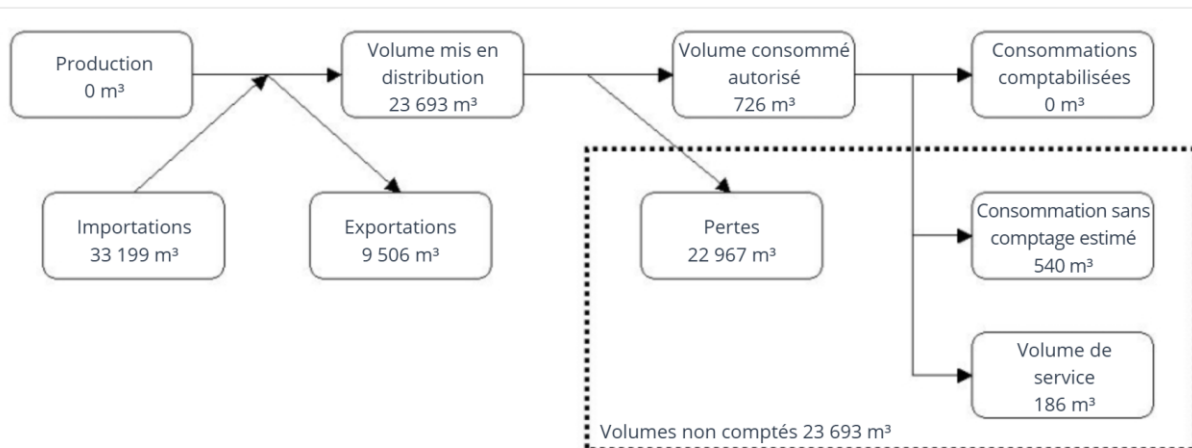
Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025 est détaillé ci-après.

Un écart de quelques mètres cubes peut apparaître entre la somme des volumes détaillés par commune et le total présenté, du fait des arrondis appliqués aux valeurs intermédiaires ; il ne traduit aucune erreur de calcul.

Bilan pour la Régie :



Bilan pour Retheuil (DSP) :



2.3.2. Installations de production et de traitement

Le SESV dispose de 20 unités de production correspondant à un nombre identique de stations de traitement.

UDI	Commune	Paramètres traités	Désinfection	Captages concernés
Ambleny		Fer	Chlore gazeux	BSS000HEBX
Billy-sur-Ourcq			Chlore gazeux	BSS000KBSN
Courmelles		Fer	Chlore gazeux	BSS000FHAI
				BSS000HFHC
				BSS000HFHF

Fleury			Chlore gazeux	BSS000JZVL
Fontenoy		Fer	Chlore gazeux	BSS000HEBW
Launoy			Chlore gazeux	BSS000KBCL
Mont-Notre-Dame		Fer	Chlore gazeux	BSS000KBNU
Morsain	Morsain	Fer	Chlore gazeux	BSS000HCYE
	Morsain (Hameau de Berlinval)			BSS000HCYF
Nadon	Louâtre (station Nadon)		Chlore gazeux	BSS000KAXL
	Louâtre (station des Biches)			BSS000KAXH
Parcy-et-Tigny			Chlore gazeux	BSS000KAYY
Pernant			Chlore gazeux	BSS000HFHR
Puiseux-en-Retz			Chlore gazeux	BSS000JZSA
Septmonts		Fer, Manganèse	Chlore gazeux	BSS000HGHN
Silly-la-Poterie			Chlore gazeux	BSS000KAUS
Vailly-sur-Aisne		Fer, Fluor	Chlore gazeux	BSS000HGKX
Vallée de la Vesle	Ciry-Salsogne	Fer, Ammonium	Chlore gazeux	BSS000HGJX
				BSS000HGRA
				BSS000HGSW
				BSS000HGZZ
Vic-sur-Aisne	Ressons-le-Long	Fer	Chlore gazeux	BSS000HDUP
				BSS000HDUX

Les procédés de déferrisation et de démantanisation sont de type biologique. Cela consiste en l'injection d'air suivie d'une filtration du fer et/ou du manganèse précipité(s). Les traitements ne font appel à aucun réactif autre que l'oxygène contenu dans l'air.

Le traitement de l'eau potable par unité OIBP à Vailly-sur-Aisne utilise des membranes d'osmose inverse basse pression pour éliminer le fluor et améliorer la qualité de l'eau.

L'eau mise en distribution est systématiquement désinfectée, au chlore gazeux, pour garantir sa qualité microbiologique.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). Pour l'exercice 2025, il s'élève à **2 601 520 m³** (2 569 348 m³ pour 2024).

Volumes produits par UDI — 2024 / 2025 (m ³)				
UDI	Nature de la ressource et dénomination	Volume produit 2024 (m ³)	Volume produit 2025 (m ³)	Variation 2024→2025
AMBLENY	Puits UDI Ambleny "Le grand marais - ZD 81" BRGM: BSS000HEBX ou 01058X0099	86 609	88 949	+2,7%
BILLY-SUR-OURCQ	Source UDI Billy/Ourcq "La Fontaine de Bré - ZC 18" BRGM: BSS000KBSN ou 01305X0072	14 853	15 474	+4,2%
COURMELLES	Forage n°2 UDI Courmelles à Vauxbuin "La prairie de chevreux - B 1054" BRGM: BSS000HFJA ou 01065X0009 – Départ vers Ploisy	497 735	476 901	-4,2%
	Forage n°4 UDI de Courmelles au Lycée Le Corbusier "La Burie - BC 708" BRGM: BSS000HFHC ou 01065X0171/F4 (champ captant avec F2&F6 de Vauxbuin) – Départ vers Beauregard			

	Forage n°6 UDI Courmelles à Vauxbuin "La pièce de Toisy - B 963" BRGM: BSS000HFHF ou 01065X0174 (champ captant avec F2 Vauxbuin & F4 Soissons)			
DROIZY (UDI Launoy)	Source UDI Launoy "Le bord des prés - B 636" BRGM: BSS000KBCL ou 01302X0031	48 672	34 450	-29,2%
FLEURY	Puits UDI Fleury "Fleury village - A 205" BRGM: BSS000JZVL ou 01294X0001	97 091	87 555	-9,8%
FONTENOY	Forage UDI Fontenoy "Le Moulin - AK 31" BRGM: BSS000HEBW ou 01058X0098	90 120	103 062	+14,4%
LESGES	Puits à Lesges "La Fontaine Bouillon - AK 83" BRGM: BSS000KBKN ou 01304X0011	---	3 567	n/d
MONT-NOTRE-DAME	Forage UDI Mont-Notre-Dame "Prairie de Bruyère - A129" BRGM: BSS000KBNU ou 01304X0089	28 137	49 910	+77,4%
MORSAIN	Forage F2 UDI Morsain "Les prés sangsues - ZA 148" BRGM: BSS000HCYE ou 01054X0077	61 726	63 978	+3,6%
	Forage F3 UDI Morsain "Les prés sangsues - ZA 146" BRGM: BSS000HCYF ou 01054X0078			
NADON	Puits à Louâtre UDI de Chouy "La Fontaine des biches - B 404" BRGM: BSS000KAXH ou 01301X0019	332 974	343 612	+3,2%
	Puits dit Source du Nadon UDI Nadon "La grosse tête - B261" BRGM: BSS000KAXL ou 01301X0022			
PARCY-ET-TIGNY	Source UDI Parcy & Tigny "La prairie de Savière - YC 17" BRGM: BSS000KAYY ou 01301X0058	112 417	46 645	-58,5%
PERNANT	Forage UDI Pernant "La Couture - ZB 205" BRGM: BSS000HFHR ou 01065X0184	30 590	38 398	+25,5%
PUISEUX-EN-RETZ	Puits UDI de Puisseux-en-Retz "rue du Château Le Toit - B632" BRGM: BSS000JZSA ou 01293X0052	180 139	198 197	+10,0%
SEPTMONTS	Forage F2 UDI Septmonts "rue du Moulin - ZC 10" BRGM: BSS000HGHN ou 01066X0462 (DUP : 24/08/2022)	163 832	154 745	-5,5%
SILLY-LA-POTERIE	Puits UDI Silly-la-Poterie "Prairie du petit port - B 103" BRGM: BSS000KAUS ou 01298X0063	10 404	14 392	+38,3%
VAILLY-SUR-AISNE	Forage de Vailly-sur-Aisne - BRGM : BSS000HGKX	97 768	135 466	+38,6%
VALLÉE DE LA VESLE	Forage n°1 UDI Vallée de la Vesle "Le Saule Bayer - A 294" BRGM : BSS000HGJX ou 01067X0003/F	228 148	237 922	+4,3%
	Forage n°2 UDI Vallée de la Vesle "Le Saule Bayer - A 722" BRGM: BSS000HGRA ou 01067X0150			
	Forage n°3 UDI Vallée de la Vesle "Le Saule Bayer - A 284" BRGM: BSS000HGSW ou 01067X0194			
	Forage n°6 UDI Vallée de la Vesle "Le Saule Bayer - A 879" BRGM: BSS000HGZZ ou 01067X0365			
VIC-SUR-AISNE	Forage n°2 UDI Vic/Aisne à Ressons-le-Long "Le marais à 2 saules & les grandes naues - ZE 29" BRGM: BSS000HDUP ou 01057X0155	488 133	511 862	+4,9%
	Forage n°3 UDI Vic/Aisne à Ressons-le-Long "Le marais à 2 saules & les grandes naues - ZE 1" BRGM: BSS000HDUX ou 01057X0163			

TOTAL (périmètre comparable, hors Lesges)	2 569 348	2 601 520	+1,3%
dont LESGES (nouvelle UDI 2025)	---	3 567	n/d
TOTAL GÉNÉRAL 2025 (y compris Lesges)		2 605 087	

2.3.3. Achat d'eau traitée

En complément de l'eau produite par le SESV, un **achat d'eau traitée** à des entités de gestion extérieures sont réalisés.

Cet achat d'eau poursuit deux objectifs :

- Assurer l'alimentation en eau lorsqu'il n'y a pas de captages ;
- Compléter la production lorsque les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer les besoins en eau.

Les **interconnexions d'import d'eau, HORS transferts internes entre UDI**, sont au nombre de **7**.

Dénomination	UDI importatrice	Nature	Vol. proratisé 2025 (m³)
SE Cuffies-Pasly-Pommiers (NOREADE) vers Bieuxy	UDI Bieuxy	AEG	3 320
"SUEZ-SIPRODES vers SESV"	UDI Courmelles	AEG	0
Commune de Vauciennes vers Coyolles	UDI Coyolles	AEG	27 536
USESA (VEOLIA) vers Haramont	UDI Haramont	AEG	21 351
USESA (VEOLIA) vers Lagny-sur-Automne	UDI Lagny-sur-Automne	AEG	11 746
SE Arcy-Ste-Restitutue (SUEZ) vers Mont-Notre-Dame	UDI Mont-Notre-Dame	AEG	5 064
Pierrefonds (VEOLIA) vers Retheuil pour Taillefontaine	UDI Taillefontaine	AEG	9 292

2.3.4. Vente d'eau traitée

A l'inverse, le SESV réalise une **vente d'eau traitée** à des entités de gestion extérieures.

Les **interconnexions d'export d'eau, HORS transferts internes entre UDI**, sont au nombre de **4**.

Ventes en gros (VEG)				
Dénomination	UDI exportatrice	Nature	Vol. proratisé 2024 (m³)	Vol. proratisé 2025 (m³)
Vallée de la Vesle vers Presles-et-Boves -SE du Val de l'Aisne (SUEZ)	UDI VDV	VEG	---	1 764
Vers Soissons (SUEZ) - compteur rond-point Intermarché	UDI Courmelles	VEG	0	0
Vers Billy-sur-Aisne - Alimentation Hameau de la Gorge (SUEZ)	UDI Septmonts	VEG	191	171
Vers Aizy-Jouy	UDI Vailly-sur-Aisne	VEG	208	0

2.3.5. Ouvrages de stockage

Le SESV gère **66 réservoirs** d'eau potable dont 56 de type semi-enterré et 9 réservoirs sur tour appelés communément « châteaux d'eau » :

UDI	Désignation de l'ouvrage	Adresse	Type de réservoir	Volume Total m3
AMBLENY	Réservoir Maubrun Bas	Rue de Maubrun (D2010), AMBLENY Coordonnées GPS : 49°22'40.6N 3°10'43.0E	semi enterré	100

AMBLENY	Réserveoir de Maubrun haut	Chemin de la Croix de Maubrun, AMBLENY Coordonnées GPS : 49°22'42.2N 3°09'47.4E	semi enterré	150
AMBLENY	Réserveoir de Montaigu	Chemin de la Montagne (Montaigu), AMBLENY Coordonnées GPS : 49°23'03.9N 3°12'27.1E	semi enterré	200
AMBLENY	Station de traitement	Chemin de Pontarcher AMBLENY Coordonnées GPS : 49°23'24.6N 3°11'29.3E	enterré	30*
BILLY SUR OURCQ	Réserveoir de Billy-sur-Ourcq	Impasse du Merle, BILLY-SUR-OURCQ Coordonnées GPS : 49°13'09.9N 3°17'43,7E	tour	100
CHOUY	Réserveoir de Chouy	Fossé des Viviers (D82), CHOUY Coordonnées GPS : 49°12'54.9N 3°14'54.6E	tour	200
CHOUY	Réserveoir de Noroy-sur-Ourcq	Chemin de Saint (D1370), NOROY-SUR-OURCQ Coordonnées GPS : 49°12'37.2N 3°12'54.3E	semi enterré	100
CIRY SALSOGNE	Station de traitement	Chemin du Saule Bayer CIRY SALSOGNE Coordonnées GPS : 49°22'45.39N 3°28'57.86E	enterré	30
CIRY SALSOGNE	Réserveoir de Ciry Salsogne	rue de la libération CIRY SALSOGNE Coordonnées GPS : 49°21'22.57N 3°27'54.41E	semi enterré	1300
CIRY SALSOGNE	Réserveoir de Chassemy	Rue du bois Morin CHASSEMY Coordonnées GPS : 49°22'57.84N 3°30'30.28E	semi enterré	150
CIRY SALSOGNE	Réserveoir de Couvrelles	Direction Cerceuil coordonnées GPS : 49°19'46.21N 3°30'06.28E	semi enterré	200
CIRY SALSOGNE	Réserveoir de Cuiry house	D 22 CUIRY HOUSSE Coordonnées GPS : 49°18'13.01N 3°29'33.15E	semi enterré	120
CIRY SALSOGNE	Réserveoir d'Acy haut	Au dessus de la Sablonnière ACY LE HAUT Coordonnées GPS : 49°20'59,38N 3°24'07.17E	semi enterré	300
CIRY SALSOGNE	Réserveoir d'Acy bas	Rue du Carrier ACY LE BAS Coordonnées GPS : 49°21'25.02N 3°24'48,94E	semi enterré	300
CIRY SALSOGNE	Réserveoir de Serches	D 1250 SERCHES Coordonnées GPS : 49°20'47.79N 3°27'56.61E	tour	200
COURMELLES	Bâche d'eau traitée (station de traitement)	Allée des Platanes, COURMELLES Coordonnées GPS : 49°21'24.8N 3°19'17.0E	enterré	400
COURMELLES	Réserveoir Beauregard	Sentier Nicaise, BELLEU Coordonnées GPS : 49°21'15.7N 3°19'41.1E	semi enterré	1700

COURMELLES	Réservoir Route de Fère	Route de Fère-en-Tardenois, BELLEU Coordonnées GPS : 49°21'35.2N 3°20'48.8E	semi enterré	300
COURMELLES	Reprise de Berzy le sec	D173 Rue Jean Jaurés, BERZY-LE-SEC Coordonnées GPS : 49°20'24.9N 3°18'51.7E	enterré	10*
COURMELLES	Réservoir Berzy-le-Sec	Les Pointes (D179), BERZY-LE-SEC Coordonnées GPS : 49°19'33.1N 3°18'14.4E	semi enterré	200
COURMELLES	Réservoir de Courmelles	Mont de Courmelles, COURMELLES Coordonnées GPS : 49°20'19.6N 3°17'19.0E	semi enterré	50
COURMELLES	Réservoir Vauxbuin	Au bord de la N2, VAUXBUIN Coordonnées GPS : 49°21'42.9N 3°17'52.9E	semi enterré	100
COURMELLES	Réservoir Noyant Haut	Rue de l'Eglise, NOYANT-ET-ACONIN Coordonnées GPS : 49°19'59.4N 3°20'18.2E	semi enterré	100
COURMELLES	Réservoir Noyant Bas	Rue de la Montagne, NOYANT-ET-ACONIN Coordonnées GPS : 49°20'09.7N 3°20'18.1E	semi enterré	100
COURMELLES	Réservoir de Ploisy	Rue de Chaudun (D173), PLOISY Coordonnées GPS : 49°19'42.6N 3°17'14.9E	semi enterré	300
DROIZY	Réservoir de Droizy	Rue de la gare, DROIZY Coordonnées GPS : 49°16'17.7N 3°24'00.2E	semi enterré	50
DROIZY	réservoir de Grand Rozoy	Rue de Courdoux, GRAND-ROZOY Coordonnées GPS : 49°14'47.1N 3°23'25.5E	semi enterré	200
FLEURY	Réservoir de Dampleux	Route de Villers-Cotterêts (D973), DAMPLEUX Coordonnées GPS : 49°14'52.2N 3°08'41.0E	tour	400
FLEURY	Réservoir de Fleury	A proximité de la Place de la Mairie, FLEURY Coordonnées GPS : 49°15'32.5N 3°09'30.5E	tour	75
FLEURY	Réservoir de Troësnes	Chemin d'Ancienville, TROËSNES Coordonnées GPS : 49°11'55.8N 3°10'19.7E	semi enterré	100
FONTENOT	Réservoir de Fontenot	Route de Nouvron (D17), FONTENOT Coordonnées GPS : 49°24'40.3N 3°12'00.2E	semi enterré	300
FONTENOT	Station de pompage(Bache d'eau traitée)	Châtillon FONTENOT Coordonnées GPS : 49°24'25.6N 3°12'52.0E	enterré	15
FONTENOT	Réservoir de Confrécourt	Rue des Tilleuls, NOUVRON-VINGRE Coordonnées GPS : 49°25'39.0N 3°11'23.9E	semi enterré	200
HARAMONT	Réservoir d'Haramont	La Briquetterie (D80), LARGNY-SUR-AUTOMNE Coordonnées GPS : 49°16'13.9N 3°04'24.9E	semi enterré	250
HARAMONT	Réservoir de Largny-sur-Automne	Rue Saint-Denis, LARGNY-SUR-AUTOMNE Coordonnées GPS : 49°16'13.1N 3°03'36.0E	semi enterré	150

LESGES	Réservoir	Rue des Boves LESGES Coordonnées GPS : 49°18'34.18N 3°30'40.18E	semi enterré	100
MONT NOTRE DAME	Bâche de mélange (Station de traitement)	Prairie de Bruyères, MON-NOTRE-DAME Coordonnées GPS : 49°18'31.9N 3°34'33.1E	enterré	60
MONT NOTRE DAME	Réservoir du bourg	Rue de l'Eglise, MONT-NOTRE-DAME Coordonnées GPS : 49°17'39.9N 3°34'41.3E	tour	100
MONT NOTRE DAME	Reprise du Mont-Banny	Rue d'Aumal (D14), MONT-NOTRE-DAME Coordonnées GPS : 49°17'22.9N 3°34'46.7E	semi enterré	100
MORSAIN	Réservoir de Morsain	Rue de l'Enseigne, MORSAIN Coordonnées GPS : 49°27'27.9N 3°10'50.0E	semi enterré	200
MORSAIN	Réservoir d'Audignicourt	D650, AUDIGNICOURT Coordonnées GPS : 49°29'00.4N 3°07'58.8E	semi enterré	100
MORSAIN	Réservoir d'Epagny	Rue de Saint-Léger, EPAGNY Coordonnées GPS : 49°27'49.4N 3°14'22.4E	semi enterré	100
MORSAIN	Réservoir de Trosly	D56, VEZAPONIN Coordonnées GPS : 49°28'42.6N 3°13'29.2E	semi enterré	40
NADON	Réservoir Villers-Hélon	Rue de Louâtre, VILLERS-HELON Coordonnées GPS : 49°15'37.3N 3°15'15.1E	semi enterré	1500
NADON	Réservoir de Saint-Pierre-Aigle	Les Fourneaux, SAINT-PIERRE-AIGLE Coordonnées GPS : 49°18'33.4N 3°11'47.4E	tour	150
NADON	Réservoir de Longpont	La Grille (D2), LONGPONT Coordonnées GPS : 49°16'28.0N 3°12'15.5E	semi enterré	150
NADON	Réservoir de Saconin-et-Breuil	Saint-Amand (D94), SACONIN-ET-BREUIL Coordonnées GPS : 49°21'14.7N 3°14'15.5E	semi enterré	150
NADON	Réservoir de Saint-Rémy	Route de Soissons, SAINT-REMY-BLANZY Coordonnées GPS : 49°14'35.9N 3°18'39.3E	semi enterré	60
NADON	Réservoir de Blanzay	Route de Villers-Hélon (D2), ST-REMY-BLANZY Coordonnées GPS : 49°15'05.8N 3°17'47.6E	semi enterré	60
PARCY	Réservoir Hartennes	Les Grèves (à prox. D1) , HARTENNES-ET-TAUX Coordonnées GPS : 49°16'49.2N 3°20'45.7E	semi enterré	460
PARCY	Réservoir Coutremain	Coutremain, PARCY-ET-TIGNY Coordonnées GPS : 49°15'13.3N 3°20'43.6E	semi enterré	50
PERNANT	Bâche de reprise	Rue du bois des Brulés PERNANT Coordonnées GPS : 49°22'45.58 N 3°19'34.83E	enterré	5
PERNANT	Réservoir du château	Rue du Château PERNANT Coordonnées GPS : 49°22'31.68N 3°13'15.30E	semi enterré	120

PERNANT	Réservoir du cimetière	Rue du bois des Brulés PERNANT Coordonnées GPS : 49°22'42.76N 3°14'34.44E	semi enterré	160
PUISEUX	Réservoir de Montgobert	Le Tilleul, MONTGOBERT Coordonnées GPS : 49°18'45.3N 3°08'49.4E	semi enterré	100
PUISEUX	Réservoir de Soucy	Chemin de Soucy, PUISEUX-EN-RETZ Coordonnées GPS : 49°18'28.8N 3°07'42.5E	tour	75
PUISEUX	Réservoir de Cœuvres	Imp. Vieille Montagne, COEUVRES-ET- VALSERY Coordonnées GPS : 49°20'38.7N 3°09'27.3E	semi enterré	200
PUISEUX	Réservoir de Cutry	Route de Soissons, CUTRY Coordonnées GPS : 49°20'37.7N 3°11'06.1E	semi enterré	150
PUISEUX	Réservoir de Vivières	Rue Saint Hubert, Vivières Coordonnées GPS : 49°18'23,12N 3°06'11,59E	tour	200
PUISEUX	Réservoir de Mortefontaine	D 94 MORTEFONTAINE Coordonnées GPS : 49°19'56.22N 3°05'13.93E	semi enterré	100
SEPTMONTS	Bâche de reprise de (Station de Septmonts)	Rue du Moulin (D955), SEPTMONTS Coordonnées GPS : 49°19'44.0N 3°21'40.9E	enterré	135
SEPTMONTS	Réservoir Septmonts Haut	A proximité de la D6, SEPTMONTS Coordonnées GPS : 49°20'38.2N 3°21'52.4E	semi enterré	200
SEPTMONTS	Réservoir Septmonts Bas	Le Petit Clos, Rue de Belleu, SEPTMONTS Coordonnées GPS : 49°20'15.8N 3°21'26.8E	semi enterré	100
SEPTMONTS	Réservoir Chacrise	Rue de Soissons (D951), AMBRIEF Coordonnées GPS : 49°18'36.6N 3°24'06.4E	semi enterré	150
SILLY LA POTERIE	Réservoir de Silly-la-Poterie	Rue de l'Abbé Latz, SILLY-LA-POTERIE Coordonnées GPS : 49°12'08.1N 3°08'44.6E	semi enterré	50
TAILLEFONTAINE	Réservoir de Taillefontaine	Chemin Sous-le-Mont, TAILLEFONTAINE Coordonnées GPS : 49°18'34.5N 3°01'44.3E	semi enterré	100
VAILLY	Pompage (Bâche d'eau traitée)	Route de Soissons VAILLY SUR AISNE Coordonnées GPS : 49°24'35.19N 3°30'12.59E	enterré	50
VAILLY	Réservoir	D14 VAILLY SUR AISNE Coordonnées GPS : 49°25'09.01N 3°30'43.75E	semi enterré	400
VIC SUR AISNE	Bâche de mélange (station de pompage)	Chaussée Brunehaut, RESSONS-LE-LONG Coordonnées GPS : 49°24'01.3N 3°07'08.9E	enterré	200
VIC SUR AISNE	Bâche de reprise (F3)	Chaussée Brunehaut, RESSONS-LE-LONG Coordonnées GPS : 49°24'01.3N 3°07'23.5E	enterré	40
VIC SUR AISNE	Réservoir de la Croix Rouge	La Croix Rouge, RESSONS-LE-LONG Coordonnées GPS : 49°21'54.8N 3°06'44.4E	semi enterré	300

VIC SUR AISNE	Réservoir la Montagne	Rue de Cœuvres (D2), RESSONS-LE-LONG Coordonnées GPS : 49°22'57.0N 3°07'47.3E	semi enterré	75
VIC SUR AISNE	Réservoir de Chapeaumont	Parcelle A/0163, BERNY-RIVIERE Coordonnées GPS : 49°24'54.5N 3°07'42.9E	semi enterré	800
VIC SUR AISNE	Réservoir le Châtelet "la vache noire"	Rue de Cœuvres (D2), MONTIGNY-LENGRAIN Coordonnées GPS : 49°23'17.8N 3°06'58.7E	semi enterré	300
VIC SUR AISNE	Réservoir le Moufflaye	Rue de Moufflaye, ST-CHRISTOPHE-A-BERRY Coordonnées GPS : 49°26'01.6N 3°06'10.0E	semi enterré	75

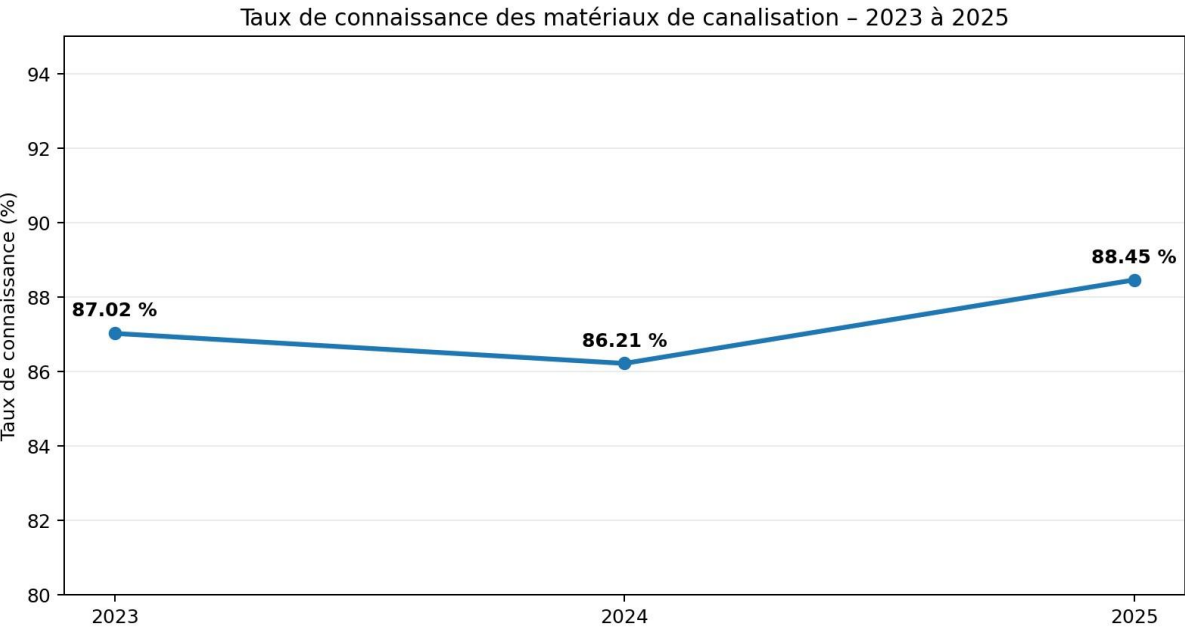
Tous les ouvrages de stockage exploités (réservoirs / bâches) font l'objet d'une vidange, d'un nettoyage et d'une désinfection au moins une fois par an conformément au Code de la Santé publique. Cette prestation est externalisée et confiée à l'entreprise 2PA à LAVAL (53).

2.4. Linéaire des réseaux de desserte

Le linéaire total du réseau du SESV, hors branchements, est de **739 km**.

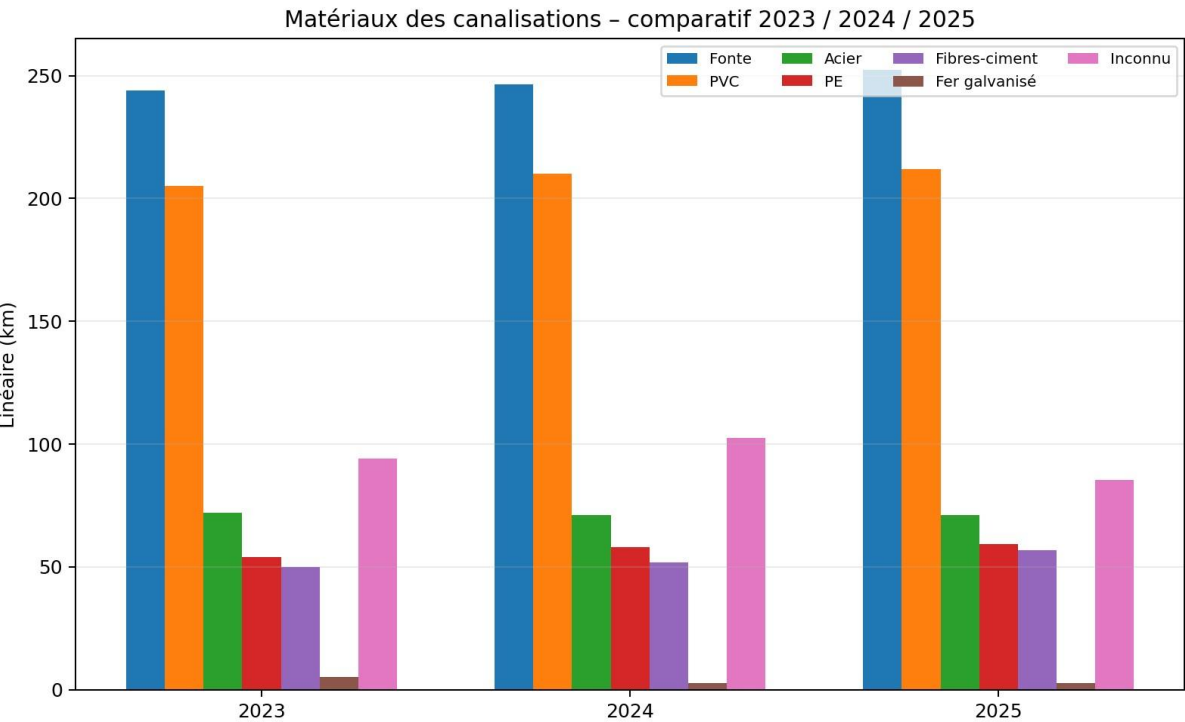
Après un léger recul en 2024, le taux de connaissance atteint **88,45 %** en 2025, soit une progression de 2,24 points en un an et de 1,43 point par rapport à 2023. Cette amélioration s'accompagne d'une réduction du linéaire de matériau inconnu de 102,418 km à 85,395 km entre 2024 et 2025.

Année	Total réseau	Linéaire connu	Linéaire inconnu	Taux de connaissance
2023	724,000 km	630,000 km	94,000 km	87,02 %
2024	742,691 km	640,273 km	102,418 km	86,21 %
2025	739,601 km	654,206 km	85,395 km	88,45 %



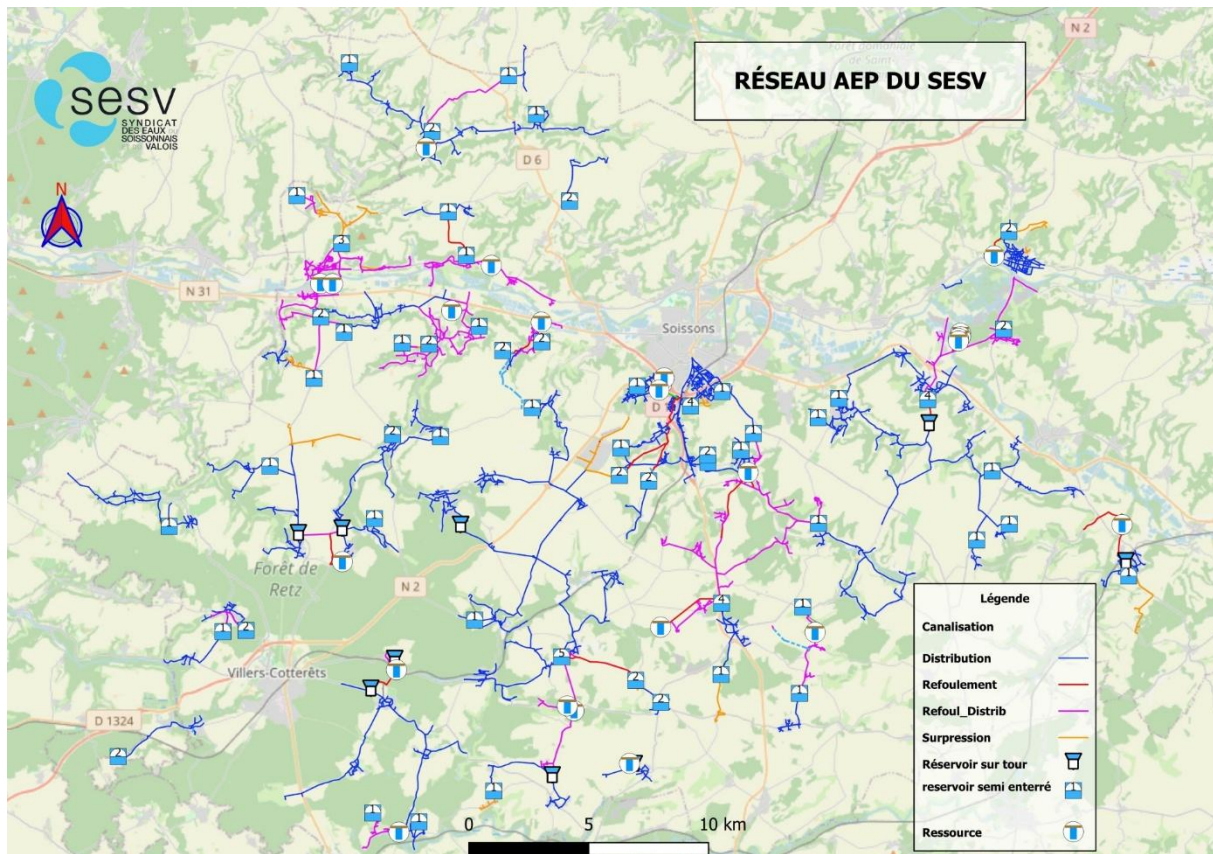
La baisse du linéaire inconnu constitue le principal facteur d’amélioration de la connaissance patrimoniale en 2025. La fonte et le PVC demeurent les deux matériaux prédominants du réseau.

Plusieurs catégories présentent une progression du linéaire identifié sur la période.



Matériau	2023	2024	2025	Évolution 2023–2025
Fonte	244,000	246,560	252,393	+8,393 km
PVC	205,000	210,023	211,867	+6,867 km

Acier	72,000	71,157	71,166	-0,834 km
PE	54,000	57,919	59,193	+5,193 km
Fibres-ciment	50,000	51,877	56,850	+6,850 km
Fer galvanisé	5,000	2,737	2,737	-2,263 km
Inconnu	94,000	102,418	85,395	-8,605 km



2.5. Volume vendu, volume consommé autorisé et autres volumes

Indicateur	2024 (m³)	2025 (m³)	Variation (%)
Volume consommé comptabilisé	1 678 321	1 756 240	+4,64%
Volume livré à titre gratuit avec compteur (volumes dégrévés, cimetières,)	94 388	0	-100,00%
Volume consommé sans comptage (DECI, arrosages espaces verts et voirie, etc)	5 862	22 410	+282,29%
Volume de service réseau	15 746	11 600	-26,33%
Volume consommé autorisé	1 794 317	1 790 250	-0,23%

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au SESV par l'Agence régionale de la santé (ARS) et concernent les **prélèvements** réalisés par elle dans le cadre du **contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique.

Les paramètres analysés sont physico-chimiques, caractérisant la nature de l'eau distribuée (pesticides, nitrates, sulfates...) et bactériologiques (coliformes, streptocoques...).

	Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2025
Régie	Microbiologique	238	2	244	4
	Paramètres physico-chimiques	350	153	328	72
DSP	Microbiologique	--	--	8	0
	Paramètres physico-chimiques	--	--	10	5

	Analyses	Taux de conformité 2024	Taux de conformité 2025
Régie	Microbiologique	99,15 %	98,36%
	Paramètres physico-chimiques	56,28 %	78,05 %
DSP	Microbiologique	---	100 %
	Paramètres physico-chimiques	---	50 %

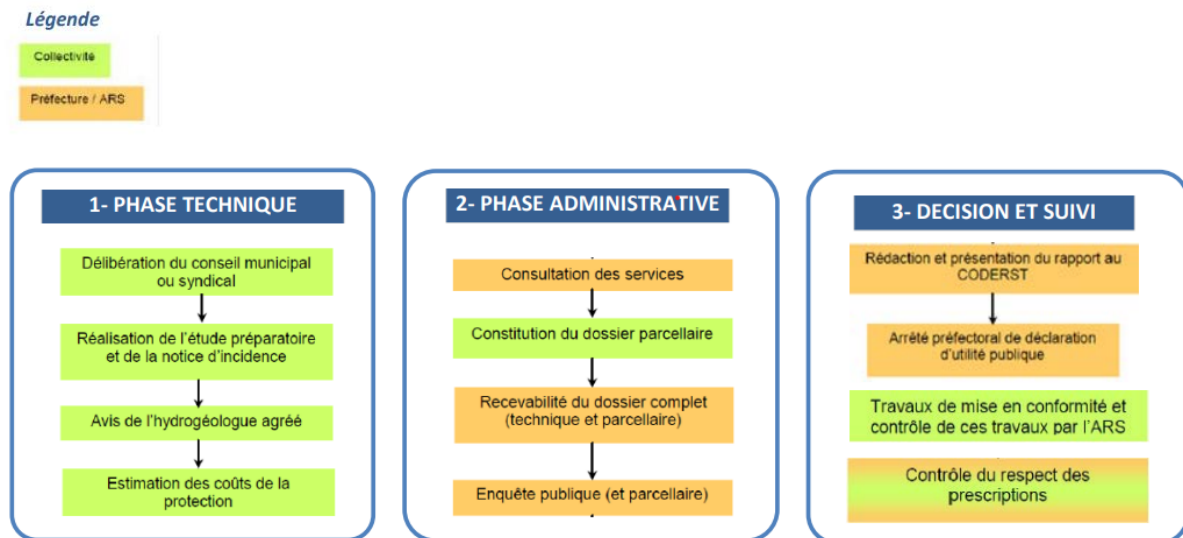
3.2. Protection des ressources

3.2.1. Indice d'avancement de protection des ressources

Conformément au Code de la Santé Publique, des périmètres de protection sont instaurés autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

La procédure de déclaration d'utilité publique d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine est instruite par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Elle comprend les étapes suivantes :



Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

INDICE PROTECTION CAPTAGES									
Descriptif du ou des captages					Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BSS	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
AMBLENY -ST BANDRY	FORAGE	AMBLENY	BSS000HEBX	01058X0099	Procédure terminée (captage public)	--	--	24/01/1989	80%
BILLY-SUR-OURCQ- SOURCE DE LA BRE	SOURCE	BIILY-SUR-OURCQ	BSS000KBSN	01305X0072	Procédure terminée (captage public)	18/10/2016	--	12/01/2021	80%
CIRY-SALSOGNE F2	FORAGE	CIRY-SALSOGNE	BSS000HGRA	01067X0150	Procédure terminée (captage public)	01/03/1997	18/05/2001	06/07/2001	80%
CIRY-SALSOGNE - F6	FORAGE	CIRY-SALSOGNE	BSS000HGZZ	01067X0365	Procédure terminée (captage public)	28/08/2013	18/12/2015	31/12/2015	80%
CIRY-SALSOGNE - F1	FORAGE	CIRY-SALSOGNE	BSS000HGJX	01067X0003	Procédure terminée (captage public)	01/03/1997	18/05/2001	06/07/2001	80%
CIRY-SALSOGNE - F3	FORAGE	CIRY-SALSOGNE	--	01067X0194	Procédure terminée (captage public)	01/03/1997	18/05/2001	06/07/2001	80%
SOURCE DROIZY LAUNOY	SOURCE	DROIZY	BSS000KBDS	01302X0031	Procédure terminée (captage public)	15/10/1997	22/10/2010	18/11/2010	80%
FLEURY	PUITS	FLEURY	BSS000JZVL	01294X0001	Procédure terminée (captage public)	02/05/2006	24/06/2011	10/08/2011	80%
FONTENOY	FORAGE	FONTENOY	BSS000HEBW	01058X0098	Procédure terminée (captage public)	13/12/1990	17/01/1192	30/09/1993	80%
LAUNOY	SOURCE	LAUNOY	BSS000KBCL	01302X0031	Procédure terminée (captage public)	15/10/1997	22/10/2010	18/11/2010	80%
SOURCE DU NADON	SOURCE	LOUATRE	BSS000KAXL	01301X0022	Procédure terminée (captage public)	02/07/1998	17/11/2006	06/12/2006	80%
PUITS FONTAINE DES BICHES	PUITS	LOUATRE	BSS000KAXH	01301X0019	Procédure terminée (captage public)	19/11/2018	28/06/2024	16/07/2024	80%
MORSAIN - F2	FORAGE	MORSAIN	BSS000HCYE	01054X0077	Procédure en cours	24/11/2023	--	--	80%
MORSAIN - F3	FORAGE	MORSAIN	BSS000HCYF	01054X0078	Procédure en cours	24/11/2023	--	--	80%
PARCY ET TIGNY	SOURCE	PARCY ET TIGNY	BSS000KAYY	01301X0058	Procédure terminée (captage public)	18/08/2012	25/11/2022	07/12/2022	80%
PERNANT	FORAGE	PERNANT	BSS000HFHR	01065X0184	Procédure en cours	11/04/2024	--	--	40%
PUISEUX-EN-RETZ	PUITS	PUISEUX-EN-RETZ	BSS000JZSA	01293X0052	Procédure terminée (captage public)	25/04/1986	25/05/1989	18/06/1991	80%

MONT NOTRE DAME	FORAGE	QUINCY-SOUS-LE-MONT	BSS000KBNU	01304X0089	Procédure terminée (captage public)	05/06/2005	06/06/2008	16/12/2008	80%
RESSONS-LE-LONG - F2	FORAGE	RESSONS-LE-LONG	BSS000HDUP	01057X0155	Procédure terminée (captage public)	01/09/2002	14/10/2005	20/10/2005	80%
RESSONS-LE-LONG - F3	FORAGE	RESSONS-LE-LONG	BSS000HDUX	01057X0163	Procédure terminée (captage public)	01/09/2002	14/10/2005	20/10/2005	80%
SEPTMONTS	FORAGE	SEPTMONTS	BSS000HGHN	01066X0462	Procédure terminée (captage public)	18/08/2012	24/06/2022	24/08/2022	80%
SILLY-LA-POTERIE	SOURCE	SILLY-LA-POTERIE	BSS000KAUS	01298X0063	Procédure terminée (captage public)	11/03/1982	19/06/1987	07/05/1990	80%
FORAGE LYCEE VAUXBUIN	FORAGE	SOISSONS	BSS000HFHC	01065X0171	Procédure terminée (captage public)	28/03/1990	07/11/1991	29/01/1993	80%
VAILLY-SUR-AISNE	FORAGE	VAILLY-SUR-AISNE	BSS000HGKX	01067X0027	Procédure en cours	--	--	--	50%
VAUXBUIN - F2	FORAGE	VAUXBUIN	BSS000HFAJ	01065X0009	Procédure terminée (captage public)	29/03/1990	29/01/1993	29/01/1993	80%
VAUXBUIN - F6	FORAGE	VAUXBUIN	BSS000HFHF	01065X0174	Procédure terminée (captage public)	28/03/1990	07/11/1991	29/01/1993	80%

3.2.2. Points de prélèvement sensibles et captages prioritaires

Les **points de prélèvement sensibles** correspondent à des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine qui présentent des signes de risques de dépassement des normes sanitaires sur les eaux brutes, en raison de la présence de **pollutions diffuses**.

Ils nécessitent donc une attention particulière, sur la base de critères liés à la qualité de l'eau brute.

Les **captages prioritaires** font l'objet d'une politique spécifique de protection du fait de leur **caractère stratégique** et de leur **état de dégradation**.

Ces captages sont identifiés dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) élaboré par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la période 2022-2027.

Le SESV compte **6 points de prélèvement sensibles, dont un captage prioritaire** :

UDI	Désignation	Nouveau code BSS	Commune	Problématique	Point de prélèvement sensible	Captage prioritaire
Vic-sur-Aisne	Forage F3 de	BSS000HDUX	02643 RESSONS-LE-LONG	Pesticides	x	
	Ressons-le-Long					
Nadon	Puits du Nadon	BSS000KAXL	02441 LOUATRE	Nitrates et pesticides	x	
Parcy-et-Tigny	Source de	BSS000KAYY	02585 PARCY-ET-TIGNY	Nitrates et pesticides	x	x
	Parcy-et-Tigny					
Launoy	Source de Launoy	BSS000KBCL	02412 LAUNOY	Nitrates	x	
Droizy	Source de Droizy	BSS000KBDS	02272 DROIZY	Pesticides	x	
Billy-sur-Ourcq	Source de	BSS000KBSN	02090 BILLY-SUR-OURCQ	Nitrates	x	
	Billy-sur-Ourcq					

En concertation avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, un plan d'actions sur la période 2023-2030 visant à la protection de ces captages a été établi.

La source de Droizy à Droizy est désormais exclue des actions, compte-tenu de la substitution de cette ressource par la source de Launoy également sur la commune de Droizy.

			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles												
Action 1	AAC du captage de Parcy-et-Tigny "Source de la Savière"	UDI de PARCY-ET-TIGNY										
Action 2	AAC du captage "Source de Launoy à Droizy"	UDI de LAUNOY					Phases 1 et 2			Phases suivantes		
Action 3	AAC du captage de Louâtre "Source du Nadon"	UDI du NADON					Phases 1 et 2				Phases suivantes	
Action 4	AAC du captage de Billy-sur-Ourcq	UDI de BILLY-SUR-OURCQ					Phases 1 et 2					Phases suivantes
Action 5	AAC du captage F3 de Ressons-le-Long	UDI de VIC-SUR-AISNE					Phases 1 et 2					Phases suivantes

En 2024, le syndicat a engagé les études de définition des aires d'alimentation des captages suivants : « Source de Launoy à Droizy », « captage de Billy-sur-Ourcq », « source du Nadon » et « captage F3 de Ressons-le-Long ». Les études sont toujours en cours en 2025 (rapport de phase 1 achevé).

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code général des collectivités territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Cet Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale (ICGP) du réseau est calculé sur 120 points.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

10 points (VP.236)	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable
5 points (VP.237)	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

10 points (VP.238, VP.239 et VP.240)	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)
De 1 à 5 points (VP.239)	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 point supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 points supplémentaires
De 0 à 15 points (VP.241)	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

10 points (VP.242)	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
10 points (VP.243)	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution
10 points (VP.244)	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
10 points (VP.245)	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
10 points (VP.246)	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
10 points (VP.247)	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
10 points (VP.248)	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
5 points (VP.249)	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

En 2025, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux d'eau potable s'élève à 115 sur un barème de 120 points pour la régie et 85 points pour la DSP.

3.4. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Il s'agit notamment des volumes utilisés pour la défense incendie.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$IL\ VNC\ (m^3/km/j) = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé comptabilisé}}{365 \times \text{Linéaire du réseau en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,48 m3/j/km (3,29 en 2024) pour la régie.

3.5. Indice linéaire des pertes

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$ILP\ (m^3/km/j) = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{365 \times \text{Linéaire du réseau en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 3,35 m3/j/km (3,20 en 2024) pour la régie.

3.6. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Volume produit} + \text{volume importé}}$$

Selon cette formule de calcul, le **rendement** du réseau est de **69,38 %** (69,94 % en 2024) pour la régie.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

Deux seuils de rendement ont été établis :

- Seuil n°1 : rendement supérieur à 85% et rendement supérieur ou égal à 65% + 0,2 x ILC : réseau considéré comme conforme
- Seuil n°2 : rendement inférieur à 65% + 0,2 x ILC : réseau considéré comme non-conforme et obligation d'établir un plan d'action.

Le **rendement Grenelle** (rendement seuil) est de **66,35 %**.

Le rendement global du réseau de distribution est **donc conforme**.

3.7. Taux de renouvellement du réseau d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2024	2025
Linéaire renouvelé en ml	0	110 *

* Régie : 110 ml / DSP : 0 ml

A ce jour, le taux moyen de renouvellement ne peut être calculé.

Par ailleurs, le SESV a procédé à une interconnexion entre deux réseaux (Cuiry-Housse et Lesges) sur une distance de plus de 1 000ml.

IV. TARIFICATION DE L'EAU

4.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Pour les périmètres en délégation, la facture comporte des parts exploitants (une part fixe et une part variable) qui couvrent les frais de clientèle, de production et de distribution d'eau potable.

4.2. Frais d'accès au service

Pour tout nouvel abonnement, des frais d'accès au service sont facturés par le SESV pour les communes gérées directement, conformément à la délibération n°2024_42 du 11 décembre 2024. Ces frais sont inchangés depuis cette date.

Prestations diverses liées au service à l'utilisateur				
N° Prix	Désignation de la nature de la prestation	Unité	Prix HT au 01/01/2025	Prix HT au 01/01/2026
E	Frais d'accès au service			
E1	Frais d'ouverture ou de réouverture de branchement, avec déplacement	Forfait	73,69 €	73,69 €
E2	Frais d'ouverture ou de réouverture de branchement, sans déplacement	Forfait	36,83 €	36,83 €

4.3. Décomposition du prix de l'eau

Pour chaque unité de distribution correspondant à une zone tarifaire, le prix TTC facturé est ainsi composé des éléments suivants :

- Part fixe du SESV,
- Part proportionnelle du SESV par tranche de consommation,
- Part fixe du délégataire (zones en DSP),
- Part proportionnelle du délégataire par tranche de consommation (zones en DSP),
- Redevance de prélèvement sur la ressource,
- Redevance de lutte contre la pollution,
- TVA (5,5%).

4.3.1. Part fixe

Les prix ci-dessous ont été appliqués à compter du 1^{er} janvier 2025 et sont toujours en vigueur pour le périmètre en régie (délibération n°2024_44 du 11/12/2024). Le tarif reste inchangé également pour la commune de Retheuil, en délégation de service public.

Diamètre compteur	Périmètre en régie
	Tarifs 2026 en € HT
Ø15	60,00
Ø20	76,63

Ø30	98,50
Ø40	135,50
Ø50	190,50
Ø60	260,50
Ø65	295,50
Ø80	425,50
Ø100	635,50
Ø125 et plus	950,50
	Périmètre en DSP (Retheuil)
Diamètre compteur	Tarifs 2026 en € HT
Tous diamètres	19,62

Tarifs identiques à 2025, reconduits pour 2026 (aucune revalorisation appliquée).

4.3.2. Part variable

La part au m3 finance le renouvellement des réseaux et ouvrages, le remboursement de la dette et le financement d'études.

La convergence tarifaire, initialement prévue au 01.01.2025, a été mise en place dès le 01.01.2024, conformément à la délibération n°2023_56 du 18/12/2023.

Pour le périmètre en régie, **le tarif de l'eau potable** a été fixé par délibération n°2024_44 du 11/12/2024 et **reste inchangé** depuis cette date.

⇒ **2,05 € hors taxes et redevances**

La délibération n°2025_09 du 02/04/2025 fixe ce même tarif pour la commune de Retheuil, en délégation de service public.

⇒ **0,85 € hors taxes et redevances.**

4.4. Facture type 120 m³

Le document ci-après reconstitue le détail d'une facture théorique pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE), **sur le périmètre en régie.**

Les montants indiqués sont les tarifs ou redevances :

- en vigueur au 1er janvier de l'année 2026,
- pour un abonnement souscrit en Ø 15.

Part SESV			
Référence / Poste	Détail du calcul	Tarif	Unité

VP.191 — Part fixe annuelle	Abonnement	60	€HT/an
Volume facturé	Volume de référence	120	m³
Tranche 0 à 300 m³	Prix au m³	2,0500	€HT/m³
Total des consommations	Part variable (barème 2 tranches)	246,00	€HT
VP.178 — Montant HT	Part fixe + consommations	306,00	€HT/120 m³

Organismes publics — taxes et redevances			
Référence / Poste	Détail du calcul	Tarif / Valeur	Unité
VP.215 — Agences de l'eau (protection ressource)	Redevance au m³	0,1185	€HT/m³
VP.345 — Redevance conso. eau potable	Redevance au m³	0,3400	€HT/m³
VP.346 — Redevance performance réseaux	Redevance au m³	0,1154	€HT/m³
Total redevances (hors TVA)	Somme des redevances × volume	68,87	€HT
VP.213 — Taux de TVA	Applicable sur l'ensemble de la facture	5,50%	%
Montant de la TVA	(VP.178 + Redevances) × taux TVA	20,62	€
VP.179 — Total taxes et redevances	Redevances + TVA	89,49	€/120m³

MONTANT TOTAL TTC DE LA FACTURE		395,49	€TTC
Prix moyen TTC au m³ (D102.0)	Total TTC / volume	3,30	€/m³

V. ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

5.1. Les recettes

Les recettes du SESV comprennent les recettes liées à la facturation du prix de l'eau, ainsi que les recettes d'exploitation provenant des ventes d'eau à d'autres services des eaux, les produits des travaux (branchements), les produits accessoires (frais d'accès au service, rémunération liée à la facturation de la redevance assainissement, ...), ainsi que d'autres contributions.

c	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
70111 -Recettes vente d'eau aux usagers	2 945 589,47	5 106 133,50	73,35
70118 - Recette de vente d'eau en gros	215 602,59	131 610,13	-38,96
Total recettes de vente d'eau	3 161 191,76	5 237 743,63	65,69
704 - Recettes liées aux travaux	123 187,99	267 667,98	117,28
7065 – Produit des commissions	27 081,15	26 891,32	-0,70
75 – Autres produits de gestion	844,17	69,78	-91,73
77 - Autres recettes	7 674,65	43 324,42	464,51
Total autres recettes	158 787,96	337 953,50	112,83
Total des recettes	3 319 979,72	5 575 697,13	67,94

La forte hausse apparente du compte 70111 en 2025 (+73,35 %) est en réalité artificielle : ce compte intègre désormais deux redevances de l'Agence de l'eau (EA9 – Prélèvement et EA7 – Performance réseau), qui ne relèvent pas de la vente d'eau aux usagers ; à compter de 2026, des sous-articles comptables distincts ont été créés afin de séparer clairement les recettes de vente d'eau des redevances reversées à l'AESN.

5.2. Les investissements réalisés

Des investissements sont réalisés par les délégataires dans le cadre des programmes de renouvellement programmés et non programmés. Ils figurent dans les RAD.

En parallèle, le SESV réalise et prend en charge certains investissements, en vue d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Ces investissements concernent principalement en 2025 :

- Poursuite de la sectorisation primaire (débitmètre) ;
- Conduite des études du schéma directeur (phase 2) ;
- Poursuite des études protection des captages et études AAC ;
- Poursuite des études de DUP ;
- Déploiement de la campagne de renouvellement des compteurs ;
- Création d'une interconnexion entre Lesges et Cuiry-Housse ;
- Remplacement de canalisations.

Il est précisé que le SESV a adopté un plan pluriannuel d'investissement.

Nature	Exercice 2024	Exercice 2025
Dépenses d'équipement	2 207 972,47	2 839 904,20
Subventions	236 413,32	1 307 164,02

Les subventions reçues en 2025 sont les suivantes :

- ⇒ Schéma Directeur AEP : 682 449 €
- ⇒ Travaux de séctorisation : 224 934 €
- ⇒ Protection des captages : 54 239,00 €
- ⇒ Interconnexion Bernoy-le-Château/Septmonts : 345 542,02€.

5.3. Présentation des projets à l'étude

Les projets à l'étude (ou en cours de réalisation) en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances du service, tels que prévus au budget primitif 2026, sont les suivants :

N°OP	INTITULE OPERATION	TOTAL
OP 104	SCHEMA DIRECTEUR AEP	525 000,00
OP 117	RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS	521 066,80
OP 118	REMPLACEMENT CANALISATIONS AEP	1 145 371,00
OP 119	TRAITEMENT FLUOR EP VAILLY-SUR-AISNE	158 218,92
OP 121	TRAVAUX DE SECTORISATION	1 000 000,00
OP 122	SECURISATION DES OUVRAGES	83 000,00
OP 123	MISE EN CONFORMITE AEP	200 000,00
OP 125	PROTECTION DES CAPTAGES	400 000,00
OP 127	REHABILITATION RESERVOIRS	100 000,00
OP 128	POMPES	50 000,00
OP 129	INTERCONNEXION LESGES/CUIRY HOUSSE	120 179,80
OP 130	INTERCONNEXION PERNANT/SACONIN ET BREUIL	117 305,00
OP 132	MISE EN CONFORMITE AEP DROIZY	75 000,00
TOTAL		4 495 141,52

5.4. Taux d'impayés

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée à la date mentionnée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement et la date de la facture.

La loi Brottes du 15 avril 2013, dont le décret d'application date du 27 février 2014, interdit à tout distributeur de couper l'alimentation en eau dans une résidence principale même en cas d'impayé et cela tout au long de l'année.

	Année 2024	Année 2025
Taux d'impayés sur les factures de l'année concernée	5,49%	4,49 %

Les impayés constatés ne signifient pas pour autant l'abandon de créances.

5.5. Abandon de créances ou versement à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Aucun versement à un fonds n'est effectué. Seuls sont comptabilisés des effacements de créances suite à des procédures de surendettement.

	Exercice 2024	Exercice 2025	Variation en %
Montant des abandons de créances Dont FSL 1704,50 € (versé en janvier 2026 pour l'exercice 2025)	1 174,01 €	16 281,55 €	1 286,83 %

5.6. Encours de la dette

Le tableau ci-après reprend l'état abrégé de la dette du SESV.

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2025	146 874,95	130 530,74	16 344,21	0,00	780 790,86
2026	109 999,85	96 086,54	13 913,31	0,00	684 704,32
2027	104 635,58	92 452,39	12 183,19	0,00	592 251,93
2028	104 635,58	94 179,07	10 456,51	0,00	498 072,86
2029	102 829,52	94 139,33	8 690,19	0,00	403 933,53
2030	89 500,05	82 487,54	7 012,51	0,00	321 445,99
2031	65 768,38	60 126,30	5 642,08	0,00	261 319,69
2032	64 476,81	60 076,88	4 399,93	0,00	201 242,81
2033	54 732,08	51 585,06	3 147,02	0,00	149 657,75
2034	39 628,93	37 329,32	2 299,61	0,00	112 328,43
2035	39 628,98	37 949,56	1 679,42	0,00	74 378,87
2036	37 916,80	36 868,37	1 048,43	0,00	37 510,50
2037	37 916,96	37 510,50	406,46	0,00	0,00

5.7. Durée d'extinction de la dette

La **durée d'extinction de la dette** se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

D'après le compte financier unique 2025 du SESV, voici les éléments extraits et le calcul.

Élément	Montant
Recettes réelles d'exploitation (réalisées)	6 606 139,71 €
Dépenses réelles d'exploitation (réalisées)	4 350 019,53 €
CAF brute (épargne brute)	2 256 120,18 €
Encours de la dette au 31/12/2025	780 790,99 €
Remboursement en capital de l'exercice	130 530,72 €
CAF nette	2 125 589,46 €

Calcul de la durée d'extinction de la dette

Formule : Encours de la dette au 31/12 ÷ CAF (capacité d'autofinancement)

- **Sur la base de la CAF brute :** $780\,790,99 / 2\,256\,120,18 \approx 0,35$ an, soit environ **4,2 mois**
- **Sur la base de la CAF nette :** $780\,790,99 / 2\,125\,589,46 \approx 0,37$ an, soit environ **4,4 mois**

La durée d'extinction de la dette du SESV est extrêmement faible : le syndicat pourrait théoriquement rembourser l'intégralité de son encours de dette en un peu plus de **4 mois** de CAF. C'est très largement sous le seuil de vigilance habituellement retenu pour les services d'eau/assainissement (généralement 8 à 12 ans, seuil d'alerte souvent fixé à 15 ans). La situation d'endettement est donc très saine, avec une capacité de désendettement quasi immédiate.

5.8. Montant des amortissements

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables.

Le **montant des amortissements** réalisés par le SESV au cours des trois dernières années est le suivant :

	2024	2025
Amortissement des biens	943 289,00 €	844 703,38 €
Amortissement des subventions	267 809,00 €	160 136,97 €

ANNEXES : BILANS QUALITE ARS

Voir pages suivantes



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI D'AMBLENY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée a présenté ponctuellement une mauvaise qualité bactériologique.

L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau.

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01058X0099. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1443 personnes sur 2 communes (AMBLENY, SAINT-BANDRY). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **81 %**
Valeur maxi : **4 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,0667 mg/L**
Valeur maxi : **0,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **202**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,02 mg/L**
Valeur maxi : **1,02 mg/L**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **40,6 °f**
Valeur maxi : **41,2 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/06/2026

UDI 002000506

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI BIEUXY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01065X0150. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 34 personnes sur 1 commune (BIEUXY). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 8

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 21

Valeur moyenne : 0,248 mg/L

Valeur maxi : 0,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 202

Valeur maxi : 1,96 microgramme/L

(chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 0,551 mg/L

Valeur maxi : 0,595 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 48,1 °f

Valeur maxi : 48,4 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001554

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI BILLY SUR OURCQ

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01305X0072 - SOURCE DE LA BRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 195 personnes sur 1 commune (BILLY-SUR-OURCQ). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 43,6 mg/L

Valeur maxi : 44,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 4

Valeur maxi : 1,99 microgramme/L

(chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,28 mg/L

Valeur maxi : 0,28 mg/L

Année prise en compte : 2022

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 3,1 microgramme/L

Valeur maxi : 3,1 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 38,6 °f

Valeur maxi : 39,2 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001043

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE CHOUY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par un captage : 01301X0019 - PUIITS FONTAINE DES BICHES CHOUY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 575 personnes sur 3 communes (ANCIENVILLE, CHOUY, NOROY-SUR-OURCQ). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	
NITRATES	A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 26,3 mg/L Valeur maxi : 26,7 mg/L
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Quelques conseils	
 CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
 ADOUCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
 RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin	
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	

Édité le 19/05/2026

UDI 002000899

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES	Très bonne qualité
Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 38,8 °f Valeur maxi : 39,8 °f

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE SOISSONS SUD

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : 01065X0009 - F2, 01065X0171 - FORAGE LYCEE VAUXBUIN, 01065X0174 - F6. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7163 personnes sur 5 communes (BELLEU, BERNOY-LE-CHÂTEAU, COURMELLES, PLOISY, VAUXBUIN). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **18**
Valeur moyenne : **0,844 mg/L**
Valeur maxi : **1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **201**
Valeur maxi : **0,412 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,839 mg/L**
Valeur maxi : **0,839 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **50,6 °f**
Valeur maxi : **52,6 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001464

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE COYOLLES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 366 personnes sur 1 commune (COYOLLES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 7

Valeur moyenne : 36,8 mg/L

Valeur maxi : 39,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 202

Valeur maxi : 0,871 microgramme/L

(chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,225 mg/L

Valeur maxi : 0,225 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 1,8 microgramme/L

Valeur maxi : 1,8 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 40,4 °f

Valeur maxi : 42 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001661

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE FLEURY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01294X0001. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1241 personnes sur 5 communes (DAMPLEUX, FAVEROLLES, FLEURY, OIGNY-EN-VALOIS, TROESNES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **92 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **7,3 mg/L**
Valeur maxi : **7,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **201**
Valeur maxi : **0,03 microgramme/L**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,32 mg/L**
Valeur maxi : **0,32 mg/L**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **1,1 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **34,3 °f**
Valeur maxi : **35,2 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002000490

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI FONTENOY OSLY COURTIL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en fluor. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau sauf les populations sensibles (nourrissons et enfants jusque 12 ans). Il est recommandé pour la population générale de réduire les apports non hydriques en fluorures (sel fluoré et supplémentation médicamenteuse) lorsque l'eau est utilisée pour des usages alimentaires.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01058X0098. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 992 personnes sur 3 communes (FONTENOY, NOUVRON-VINGRE, OSLY-COURTIL). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 20

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 1,47 mg/L

Valeur maxi : 1,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 202

Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 9

Valeur moyenne : 1,66 mg/L

Valeur maxi : 1,78 mg/L

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 32 °f

Valeur maxi : 32,4 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/06/2026

UDI 002000578

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI HARAMONT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau.

A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, le chlorothalonil R471811 (métabolite de pesticides) a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il n'est donc plus pris en compte dans l'indicateur de qualité.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01292X0078 - SOURCE DE LA DHUYS-HARAMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 798 personnes sur 2 communes (HARAMONT, LARGNY-SUR-AUTOMNE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 16,5 mg/L

Valeur maxi : 16,7 mg/L

Année prise en compte : 2024

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 6

Conformité : 33 %

Nombre de substances recherchées : 183

Valeur maxi : 0,433 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés

Année prise en compte : 2024

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,245 mg/L

Valeur maxi : 0,245 mg/L

Année prise en compte : 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 36,8 °f

Valeur maxi : 36,8 °f

Année prise en compte : 2024

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2026

UDI 002001451

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE LAUNOY GRAND-ROZOY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages et des concentrations en nitrates élevées. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau sauf les femmes enceintes et nourrissons pour lesquels elle est déconseillée.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01302X0031 - SOURCE DROIZY LAUNOY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 472 personnes sur 3 communes (DROIZY, GRAND-ROZOY, LAUNOY). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 51,6 mg/L
Valeur maxi : 54 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 4
Valeur maxi : 5,86 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,361 mg/L
Valeur maxi : 0,361 mg/L
Année prise en compte : 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 1,2 microgramme/L
Valeur maxi : 1,2 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 41,6 °f
Valeur maxi : 42,8 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/06/2026

UDI 002001241

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE LESGES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été engagées en 2025 avec une interconnexion au réseau de Ciry Salsogne.

Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01304X0011. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 84 personnes sur 1 commune (LESGES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 35,6 mg/L

Valeur maxi : 38,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 201

Valeur maxi : 4,79 microgramme/L

(chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : bentazone ;

chloridazone desphényl ; chloridazone

méthyl desphényl et 6 autre(s)

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 0,303 mg/L

Valeur maxi : 0,325 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 45,6 °f

Valeur maxi : 46 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/06/2026

UDI 002000226

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE MONT NOTRE DAME

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : 01304X0089 - FORAGE MONT NOTRE DAME, 01304X0090. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 742 personnes sur 1 commune (MONT-NOTRE-DAME). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **18**

Valeur moyenne : **0,35 mg/L**

Valeur maxi : **0,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **202**

Valeur maxi : **0,059 microgramme/L (dalapon 85)**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **0,465 mg/L**

Valeur maxi : **0,591 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **0,55 microgramme/L**

Valeur maxi : **1,1 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **6**

Valeur moyenne : **36,5 °f**

Valeur maxi : **39 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001691

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE MORSAIN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2024 : A	

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par les captages : 01054X0077 - F2, 01054X0078 - F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1263 personnes sur 6 communes (AUDIGNICOURT, BAGNEUX, EPAGNY, MORSAIN, VASSENS, VEZAPONIN). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils	
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
PERCHLORATES	Très bonne qualité
Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 31,5 °f Valeur maxi : 32 °f

Édité le 19/05/2026

UDI 002000601

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DU NADON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : 01301X0019 - PUITS FONTAINE DES BICHES CHOUY, 01301X0022 - SOURCE DU NADON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2718 personnes sur 11 communes (CHAUDUN, CORCY, DOMMIERS, LONGPONT, LOUATRE, MISSY-AUX-BOIS, SAGONIN-ET-BREUIL, SAINT-PIERRE-AIGLE, SAINT-REMY-BLANZY, VIERZY, VILLERS-HELON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 20
Conformité : 95 %
Valeur maxi : 3 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 18
Valeur moyenne : 36 mg/L
Valeur maxi : 39,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 202
Valeur maxi : 1,23 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,322 mg/L
Valeur maxi : 0,322 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,05 microgramme/L
Valeur maxi : 1,4 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 38,3 °f
Valeur maxi : 39,8 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002000863

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE PARCY TIGNY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1147 personnes sur 6 communes (AMBRIEF, BUZANCY, HARTENNES-ET-TAUX, PARCY-ET-TIGNY, PLESSIER-HULEU (LE), VILLEMONTAIRE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 25
Valeur moyenne : 16,9 mg/L
Valeur maxi : 45,5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 15
Conformité : 7 %
Nombre de substances recherchées : 202
Valeur maxi : 10 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 1 autre(s)

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,459 mg/L
Valeur maxi : 0,551 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,7 microgramme/L
Valeur maxi : 2,4 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 52,6 °f
Valeur maxi : 60,4 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001693

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI PERNANT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Des dépassements réguliers de la référence de qualité pour le paramètre fer sont observés. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01065X0184. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 683 personnes sur 1 commune (PERNANT). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 7,7 mg/L
Valeur maxi : 11,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 202
Valeur maxi : 0,716 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,223 mg/L
Valeur maxi : 0,223 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 41,5 °f
Valeur maxi : 44,8 °f

FER

Dépassements réguliers de la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer un gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 205 microgramme/L
Valeur maxi : 427 microgramme/L

Quelques conseils



CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/06/2026

UDI 002001179

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE PUISIEUX EN RETZ

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01293X0052. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1872 personnes sur 8 communes (COEUVRES-ET-VALSERY, CUTRY, LAVERSINE, MONTGOBERT, MORTEFONTAINE, PUISIEUX-EN-RETS, SOUCY, VIVIERES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 14,7 mg/L
Valeur maxi : 14,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 202
Valeur maxi : 1,45 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,298 mg/L
Valeur maxi : 0,304 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 32,8 °f
Valeur maxi : 33 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/06/2026

UDI 002000963

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE RETHEUIL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages et des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.
L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Tous les habitants peuvent consommer l'eau mais elle est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01055X0064. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 348 personnes sur 1 commune (RETHEUIL). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIAEAU (SUD) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 8

Valeur moyenne : 40,2 mg/L

Valeur maxi : 43,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 5

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 201

Valeur maxi : 2,21 microgramme/L

(chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0,141 mg/L

Valeur maxi : 0,144 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 7,4 microgramme/L

Valeur maxi : 7,4 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 40,9 °f

Valeur maxi : 41,6 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001669

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE SEPTMONTS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : 01065X0009 - F2, 01065X0171 - FORAGE LYCEE VAUXBUIN, 01065X0174 - F6, 01066X0462. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1509 personnes sur 6 communes (CHACRISE, MAAST-ET-VIOLAINE, MURET-ET-CROUTTES, NAMPTÉUIL-SOUS-MURET, ROZIERES-SUR-CRISE, SEPTMONTS). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 0,77 mg/L
Valeur maxi : 0,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 202
Valeur maxi : 0,868 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,551 mg/L
Valeur maxi : 0,551 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 1,1 microgramme/L
Valeur maxi : 1,1 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 58,1 °f
Valeur maxi : 59,6 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001250

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE SILLY LA POTERIE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Pour le paramètre Fluor, absence de données en 2025, la concentration en 2022 était conforme (0,30 mg/l). Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01298X0063. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 114 personnes sur 1 commune (SILLY-LA-POTERIE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 22,7 mg/L

Valeur maxi : 23,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 4

Valeur maxi : 1,67 microgramme/L

(chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

-

Pas de données disponibles

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 34,8 °f

Valeur maxi : 35 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002000362

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE TAILLEFONTAINE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages et des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.
L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Tous les habitants peuvent consommer l'eau mais elle est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01055X0064. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 262 personnes sur 1 commune (TAILLEFONTAINE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 12

Valeur moyenne : 41 mg/L

Valeur maxi : 43,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 5

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 201

Valeur maxi : 2,21 microgramme/L

(chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0,141 mg/L

Valeur maxi : 0,144 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 7,4 microgramme/L

Valeur maxi : 7,4 microgramme/L

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 40,9 °f

Valeur maxi : 41,6 °f

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002003813

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE VAILLY SUR AISNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en fluor en début d'année 2025. En effet, des actions destinées à améliorer sa qualité ont été menées avec notamment la mise en service le 17/03/2025 de la station de traitement du Fluor. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Depuis le 17/03/2025, tous les habitants peuvent consommer l'eau.

Avant cette date, il était recommandé de ne pas consommer l'eau pour les populations sensibles (nourrissons et enfants jusqu'à 12 ans) et pour la population générale de réduire les apports non hydriques en fluorures (sel fluoré et supplémentation médicamenteuse) lorsque l'eau est utilisée pour des usages alimentaires.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01067X0027. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2019 personnes sur 1 commune (VAILLY-SUR-AISNE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,425 mg/L**
Valeur maxi : **1,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **201**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **1,45 mg/L**
Valeur maxi : **2,08 mg/L**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **29 °f**
Valeur maxi : **45,2 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/06/2026

UDI 002001233

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE LA VALLEE DE LA VESLE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : 01067X0003 - F1, 01067X0150 - F2, 01067X0194 - F3, 01067X0365 - F6. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4257 personnes sur 11 communes (ACY, AUGY, CERSEUIL, CHASSEMY, CIRY-SALOGNE, COUVRELLES, CUIRY-HOUSSE, LIME, SERCHES, SERMOISE, VASSENY). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **1,6 mg/L**
Valeur maxi : **1,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **202**
Valeur maxi : **0,231 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **20**
Valeur moyenne : **1,04 mg/L**
Valeur maxi : **1,24 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **46,2 °f**
Valeur maxi : **49,6 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001261

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ZONE DE DISTRIBUTION : UDI DE LA REGION DE VIC/AISNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : 01057X0155 - F2, 01057X0163- F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3998 personnes sur 5 communes (BERNY-RIVIERE, MONTIGNY-LENGRAIN, RESSONS-LE-LONG, SAINT-CHRISTOPHE-A-BERRY, VIC-SUR-AISNE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,72 mg/L**
Valeur maxi : **1,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **202**
Valeur maxi : **0,206 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **1,17 mg/L**
Valeur maxi : **1,25 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **41,6 °f**
Valeur maxi : **42 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 002001304

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.